

Master Géographie, Aménagement, Environnement, Développement (GAED)

Parcours Gestion et Évaluation des environnements MONTagnards (GEMO)



**Médiation pastorale :
concilier un système agricole en mutation et activité
touristique accrue dans la commune d'Orcières (Hautes-
Alpes)**



Tuteur académique : ANTOINE Jean-Marc

Tuteur professionnel : LAGIER Agnès

Année 2024/2025

Attestation sur l'honneur concernant l'usage de l'Intelligence Artificielle (IA)

Je soussigné Antoine Garreau

Master 2 GAED

Parcours : GEMO

Année universitaire : 2024-2025

Certifie sur l'honneur que le document joint à la présente déclaration :

- Est un travail original, c'est-à-dire que :
 - toute idée ou formulation tirée d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, mentionne explicitement et précisément leur origine
 - toute source (site internet, recueil de discours, etc.) est précisément citée
 - les citations intégrales sont signalées entre guillemets ou sous la forme d'un paragraphe clairement identifié lorsqu'il s'agit de citations longues
- N'a pas été rédigé, même partiellement, par une intelligence artificielle
- N'a pas été structuré, même partiellement, par une intelligence artificielle
- Ne s'appuie pas sur une synthèse réalisée par une intelligence artificielle (synthèse bibliographique par exemple)
- Ne présente pas d'illustration, carte, image, etc. générée par une intelligence artificielle

Par ailleurs, je déclare avoir utilisé une intelligence artificielle pour :

☒ Corriger l'orthographe et le style de mon mémoire

☐ Traduire des passages de publications en langue étrangère. *Dans ce cas, les passages utilisés dans le mémoire sont clairement identifiés et précisent quel logiciel d'IA a été mobilisé*

Fait à Orcières

Le 28 août 2025



Résumé

La vallée du Champsaur, située dans le Parc national des Ecrins, incarne avec force les tensions contemporaines que connaissent les espaces de montagne, contraints d'allier préservation de l'environnement, pratiques agricoles et développement touristique. L'essor d'un public de randonneurs souvent novice face aux codes montagnards – bien qu'il génère des opportunités économiques – accentue la fréquentation des sentiers et multiplie les occasions de contact avec les troupeaux et leurs chiens de protection.

Ces rencontres – sources fréquentes d'incompréhension – rappellent combien la cohabitation entre usagers reste fragile et combien le multiusage de la montagne atteint parfois ses limites. Cette fragilité s'est d'autant plus accentuée avec le retour du loup gris, qui, tout en marquant une avancée en termes de biodiversité, a profondément déstabilisé des pratiques pastorales façonnées depuis des décennies sans la présence de ce prédateur. Les éleveurs ont dû intégrer de nouvelles stratégies de défense, dont l'emploi de chiens de protection. Si cette mesure se révèle globalement efficace, elle ne va pas sans contraintes : coût élevé, investissement personnel considérable dans l'éducation de l'animal, et surtout la crainte d'un incident provoqué par le chien. La gestion de ce territoire se retrouve alors dans une position d'arbitrage délicate, cherchant à équilibrer intérêts humains, impératifs économiques et objectifs écologiques.

C'est dans ce contexte que le métier de médiateur pastoral a émergé comme une réponse particulièrement adaptée. En allant directement au-devant des randonneurs, en organisant des actions pédagogiques et en menant des maraudes, le médiateur favorise la diffusion des comportements appropriés face aux troupeaux, contribue à désamorcer les tensions et incarne le rôle d'accompagnateur du dialogue entre usagers. Au-delà des actions de sensibilisation, sa présence donne un visage humain aux institutions qu'il représente et participe à recueillir les incidents rencontrés par les usagers.

Cette étude, conduite à l'échelle de la commune d'Orcières illustre concrètement ce rôle. Confrontée à des problématiques aiguës de multiusage (dans la mesure où elle abrite une station de ski), la commune d'Orcières a créé une poste de médiateur pastoral en 2024, à la suite des retours positifs de l'initiative portée par le Parc national des Ecrins (créateur du statut de médiateur pastoral en 2020). Les éleveurs et les touristes témoignent de satisfaction et confirment l'efficacité de ce dispositif, qui complète et renforce l'action des nombreuses structures et associations mobilisées dans ce réseau multiscalaire (DDT, CERPAM, IDELE, etc.). Toutefois, les acteurs locaux ne se contentent pas de ce premier succès : ils cherchent à perfectionner la sensibilisation par de nouveaux outils, en intégrant systématiquement les retours d'expérience des parties prenantes. Cette volonté d'adaptation, traduite par une écoute attentive et une réactivité institutionnelle, révèle un engagement clair en faveur d'une justice spatiale, c'est-à-dire un partage durable et équilibré de la montagne, où chacun trouve sa place malgré le retour du loup et l'évolution des pratiques touristiques. Dans ce contexte, cette étude vient présenter les missions inhérentes au poste de médiateur pastoral, et questionne son rôle au sein de la problématique de mutation des deux principaux secteurs d'activités d'Orcières.

Mots-clés : Pastoralisme, Tourisme, Chien de protection, Médiation, Parc national des Ecrins, Champsaur

Abstract

The Champsaur Valley, located within the Ecrins National Park, is a strong example of the contemporary tensions experienced in French mountain areas, which are required to reconcile environmental conservation, agricultural practices, and tourism development. The rise in the number of hikers, often unfamiliar with mountain norms, while generating economic opportunities, has increased trail traffic and multiplied encounters with livestock and their guarding dogs.

These encounters highlight how fragile coexistence between users remains and how the multi-use of the mountains sometimes reaches its limits. This fragility has been further accentuated by the return of the grey wolf which, while representing progress in terms of biodiversity, has profoundly unsettled pastoral practices that developed over decades in the absence of this predator. Farmers have had to adopt new defensive strategies, including the use of livestock guarding dogs. Although this measure has generally proven effective, it comes with constraints: high costs, significant personal investment in training the animals, and, above all, the fear of an incident caused by the dogs. Management of this territory thus finds itself in a delicate position of arbitration, seeking to balance human interests, economic imperatives, and ecological objectives.

It is in this context that the role of pastoral mediator has emerged as a particularly suitable response. By directly engaging with hikers, organising educational activities, and carrying out patrols, the mediator promotes the dissemination of appropriate behaviour around livestock, helps to defuse tensions, and embodies the role of facilitator in dialogue between users. Beyond awareness-raising actions, their presence gives a human face to the institutions they represent and helps to collect reports of incidents experienced by users.

This study, conducted at the geographical level of Orcières, illustrates this role concretely. Confronted with acute issues of multi-use (as it is home to a ski resort), Orcières created a pastoral mediator position in 2024, following positive feedback from the initiative launched by the Ecrins National Park (which established the role of pastoral mediator in 2020). Both farmers and tourists express satisfaction and confirm the effectiveness of this measure, which complements and strengthens the work of the many organisations and associations engaged in this multilevel network (DDT, CERPAM, IDELE, etc.). However, local stakeholders are not content with this initial success: they seek to improve awareness-raising tools by systematically integrating feedback from the parties involved. This willingness to adapt, reflected in attentive listening and institutional responsiveness, reveals a clear commitment to spatial justice – that is, to a sustainable and balanced sharing of the mountains – where everyone can find their place despite the return of the wolf and the evolution of tourism practices. Within this context, this study sets out to present the duties inherent to the role of pastoral mediator and to examine its place within the broader issue of change in Orcières' two main sectors of activity.

Key words: Pastoralism, Tourism, Livestock guarding dogs, Mediation, Ecrins National Park, Champsaur

Remerciements

Je souhaite remercier l'intégralité des personnes m'ayant aidé à écrire ce mémoire, que cela soit directement ou indirectement. Chacune d'entre elles m'a soutenu dans la réalisation de cette étude passionnante.

Je tiens premièrement à remercier les encadrants de mon service civique, bien que celui-ci ne soit pas terminé. D'abord les membres du Parc national des Ecrins, qui m'ont accueilli dans une région qui m'était tout-à-fait inconnue. Partager vos missions dans un tel cadre représente pour moi un épanouissement certain. Au-delà des gardes du parc et de leur constante sympathie, je tiens particulièrement à remercier ceux avec qui j'ai passé la majeure partie de mes journées : Lauryne, Marion, Basile et Tessa.

Je tiens ensuite à remercier les membres de l'Office de Tourisme d'Orcières, que je n'ai malheureusement croisé que peu fréquemment puisque le rôle de médiateur est plutôt solitaire. Malgré cela, j'ai toujours été accueilli chaleureusement dans ces locaux. Je remercie évidemment Agnès Lagier, ma tutrice m'ayant accompagné et m'ayant accordé une grande confiance au cours de cette saison.

Merci à l'ensemble des enseignants et intervenants du Master GEMO, à leur pédagogie et leur partage passionné de leurs disciplines. Il convient de remercier Jean-Marc Antoine, m'ayant encadré au cours de la réalisation de ce mémoire, ainsi que celui de l'année dernière. Ces deux années de Master furent riches en rencontres et je tiens à remercier la totalité de la promotion qui m'a permis de profiter de la vie étudiante toulousaine.

Enfin, je remercie mes amis, toujours présents malgré la distance (géographique seulement), à qui je ne partage que trop peu l'importance qu'ils représentent à mes yeux. Merci à Elliott, Ben, Lucas, Amélie et Julien.

Sommaire

I. Le contexte institutionnel et géographique de l'étude	10
A. Le cadre institutionnel.....	10
B. Présentation des missions	11
C. Le cadre géographique de l'étude	13
II. Cadre théorique	20
A. Un système pastoral en mutation	20
B. Des solutions soutenant la cohabitation entre activités de loisirs et pastoralisme	30
C. Développement de la problématique.....	39
III. Cadre méthodologique	40
A. Description des missions du service civique.....	40
B. Approfondissement des missions de médiateur pastoral	43
C. Elaboration d'outils méthodologiques supplémentaires	48
IV. Résultats	50
A. Résultats des missions de médiateur pastoral	50
B. Résultats des outils méthodologiques supplémentaires	53
V. Discussion	59
A. Les liens avec la formation du Master GEMO	59
B. Les apports du service civique	60
C. Les difficultés de l'étude et du service civique.....	61
D. Les perspectives supplémentaires de l'étude	62

Introduction

La vallée du Champsaur, située au cœur du Parc national des Ecrins, est confrontée à de nombreux changements depuis une quinzaine d'années vis-à-vis de deux de ses principaux secteurs de revenus : l'agriculture et le tourisme. Cette évolution à laquelle fait face ce territoire montagnard est née du retour du loup gris en France en 1992. En effet, ce prédateur induit aux éleveurs locaux de nombreuses problématiques auxquelles ces derniers n'avaient pas eu à faire face depuis bientôt un siècle. Parmi elles, le chien de protection de troupeau, qui est devenu un élément essentiel dans la pratique du pastoralisme. Il s'agit d'un moyen de défense efficace du bétail, et ce jour et nuit. Malgré son efficacité, il représente un coût et surtout du temps pour l'éleveur, qui doit associer la gestion de sa production avec l'éducation du chien.

En parallèle, le Champsaur a su développer son activité touristique de montagne. De même que pour le secteur agricole, le tourisme a connu une certaine évolution, en partie à cause des effets du changement climatique, qui incite de plus en plus le territoire à vendre ses activités et ses paysages estivaux. On observe une augmentation de la fréquentation des sentiers de randonnée en été, qui induit alors une rencontre entre berger et promeneur lors de la traversée d'alpage. En conséquence, la nouveauté des pratiques de chacun des acteurs provoque des conflits dans ce qu'on appelle le « multi-usage » de la montagne.

Au milieu de cela, il y a le Parc national des Ecrins. Un territoire soutenant lesdits secteurs et souhaitant les associer à la protection de la faune, de la flore et des paysages composant sa zone d'action. Ainsi, dans son objectif de favoriser le maintien de la présence du loup gris, la structure se doit d'accompagner les éleveurs dans leur adaptation. C'est donc un équilibre entre ces trois domaines (agriculture, tourisme, et environnement) que le parc essaie de maintenir.

Le métier de médiateur pastoral intervient alors comme une tentative de la structure de faire le pont entre les différents acteurs, assurant un lien de communication entre eux, un aspect jusqu'alors peu présent. Son rôle principal est la sensibilisation auprès d'un public novice sur les chiens de protection et sur les bons comportements qu'il faut adopter lors de leur rencontre. Avec l'aide de la structure l'employant et celle du berger, les médiateurs pastoraux assurent une bonne cohabitation sur les alpages à l'aide de différentes actions : maraudage, animations, création d'outils pédagogiques, rencontre entre professionnels et randonneurs, etc. Ce métier créé depuis peu sur le secteur du Parc national des Ecrins représente donc la matière première du service civique sur lequel s'appuie ce mémoire de recherche. Ce service civique est encadré par l'Office de tourisme d'Orcières depuis 2024 et permet de collaborer avec la médiatrice pastorale du Parc national des Ecrins dans le secteur Champsaur-Valgaudemar. Cette aide est essentielle dans la mesure où la commune d'Orcières possède une station de ski favorisant une fréquentation accrue en période estivale.

Dans ce contexte, **comment le nouveau métier de médiateur pastoral peut-il contribuer à la conciliation de la bonne cohabitation entre activité pastorale et touristique en alpage depuis le retour du loup gris dans la commune d’Orcières ?**

I. Le contexte institutionnel et géographique de l'étude

A. Le cadre institutionnel

L'étude proposée présente la particularité d'être encadrée par deux structures collaborant entre elles. Celles-ci sont l'Office de tourisme d'Orcières et le Parc national des Ecrins qui garantissent toutes les deux le bon déroulement du service civique.

1. L'Office de tourisme d'Orcières

La première structure est un office de tourisme qui suit le fonctionnement d'une Société d'Economie Mixte Locale (SEML) – la SEMIOM – assurant la gestion de l'offre touristique de la station de ski d'Orcières-Merlette 1850. Trois pôles figurent au sein de cette SEMIOM. Le pôle « restauration-hôtellerie-hébergement », le pôle « remontée mécanique » qui assure le bon fonctionnement des infrastructures présentes dans le domaine skiable, et enfin le pôle « office de tourisme » qui opère depuis 1962 afin de répondre à la demande d'activités des vacanciers de la vallée. C'est donc ce troisième volet de la SEMIOM qui encadre le rôle du médiateur pastoral. Bien qu'Orcières-Merlette soit principalement attractive pour ses cent kilomètres de domaine skiable dont la structure est propriétaire, la station reste largement occupée par les touristes durant la saison estivale. Ainsi l'office de tourisme a aussi pour mission d'organiser des événements en été et de continuer la mise en œuvre de sa politique touristique. De plus, la structure a la responsabilité de garantir une bonne cohabitation entre les clients de son domaine et les agriculteurs partageant les alpages de ce dernier. On retrouve sur le domaine une répartition complexe des terrains d'alpages : certains sont privés et gérés par des éleveurs ; et d'autres sont publics, c'est-à-dire loués par la commune. Un contact est donc entretenu avec les bergers et bergères guidant les troupeaux en estive sur les alpages communaux du 24 juin au 1er septembre. C'est à partir de ce devoir que le rôle de médiateur pastoral intervient.

2. Le Parc national des Ecrins

Le Parc national des Ecrins est la seconde structure encadrant cette étude. Elle collabore avec l'office de tourisme dans la mesure où la commune d'Orcières se situe dans l'aire d'adhésion du parc. Le Parc national des Ecrins a été créé en 1973 et est donc le cinquième parc national français à avoir été créé. Son rôle est d'assurer la gestion et la protection du patrimoine considéré comme exceptionnel, qu'il soit biologique, paysager ou encore culturel. Afin d'effectuer ces multiples tâches, il suit une charte fixée en 2012 et réévaluée en 2024 par le Conseil Administratif du parc et par les 49 communes du territoire concernées. Du fait de l'ambition de cet engagement à une échelle géographique aussi large, le parc est divisé en plusieurs secteurs, dont celui du Champsaur-Valgaudemar. C'est ce dernier qui effectue le lien avec l'Office de tourisme d'Orcières. Afin de mettre en œuvre la charte, c'est une équipe de techniciens patrimoine et de gardes qui est mise en

place pour couvrir le territoire. Le siège du Parc national des Ecrins se situe à Gap (paradoxalement à l'extérieur de son périmètre). Il supervise les actions menées à l'échelle de l'ensemble des secteurs. En ce qui concerne la gestion du pastoralisme, les objectifs sont multiples et très divers : accompagnement matériel des bergers, réalisation de constats des dégâts causés par le loup, maintien des milieux naturels des alpages, sensibilisation auprès du public, etc. C'est le service aménagement qui est principalement responsable de cet encadrement, en particulier le chargé de mission « loup et pastoralisme ». Ce poste créé récemment vient en appui au service agriculture, préalablement en charge de ce thème, et qui nécessite désormais une aide vis-à-vis de la cohabitation de la prédation et des activités humaines.

B. Présentation des missions

Le projet poursuivi est avant tout né de l'initiative de l'Office du tourisme d'Orcières. En effet, la forte affluence de randonneurs sur les alpages de la station d'Orcières-Merlette en été s'est traduite par des problématiques diverses concernant la rencontre des promeneurs et des troupeaux. De cette observation, l'office de tourisme a développé l'idée de créer un poste assurant un lien entre le milieu touristique et pastoral qui ne se connaissent parfois que trop peu, créant des déconvenues pour l'intégralité des parties. C'est en cela que repose l'objectif principal de médiateur pastoral. Ce poste assuré par un service civique depuis seulement 2024 a été renouvelé cette année après des retours très positifs des bergères et des usagers de la montagne. Parmi les missions, la principale s'agit de rencontrer les randonneurs sur les chemins les plus empruntés susceptibles de traverser des troupeaux. Cette rencontre s'effectue afin de sensibiliser ce public pour qu'il ait les connaissances nécessaires permettant d'éviter un dérangement du berger, de son troupeau et de ses chiens de protection. C'est aussi lors d'événements occasionnels (événements sportifs, culturels) que l'office choisit de participer en tant qu'animateur. De la même manière, une sensibilisation s'effectue auprès du public sous forme de rencontre sur des stands installés pour l'occasion. Lors de mauvais temps, ces missions de terrains sont réduites et c'est plutôt un accueil directement dans l'office de tourisme qui est privilégié.

Comme il a été précédemment mentionné, ce service civique s'effectue aussi au sein du Parc national des Ecrins. En effet, il semblait cohérent d'associer les deux structures, d'une part parce que le domaine se situe dans l'aire d'adhésion du parc, et d'autre part parce qu'un travail en amont avec les membres du parc sur l'ensemble du secteur Champsaur-Valgaudemar constitue un levier intéressant dans de nombreux domaines de connaissance. Premièrement, cela permet de mieux connaître le territoire, ce qui se relève utile face aux nouveaux usagers de la montagne et de leurs questionnements. Ensuite, cela permet de développer des connaissances naturalistes essentielles dans la compréhension de l'environnement. Enfin, cela se révèle utile en ce qui concerne l'apprentissage du contact avec le grand public, notamment avec les plus jeunes. Parmi les missions approfondissant ces connaissances, ce sont notamment des suivis scientifiques sur des

espèces clés du parc qui sont effectués. Autrement, en ce qui concerne le contact auprès des usagers du parc, celui-ci s'opère à travers la réalisation d'animation et de sensibilisation.

Concernant la chronologie des périodes partagées avec les deux différentes structures, le service civique s'organise en trois périodes (Figure 1). Une première avec le Parc national des Ecrins afin de développer les connaissances susmentionnées, débutant le 12 mai 2025. Une seconde période avec l'Office de tourisme d'Orcières, comprise entre les dates du 4 juillet 2025 et du 1er octobre, déterminée par l'augmentation de l'affluence des touristes dans la station, mais surtout par la présence des troupeaux en estive. Et une troisième période, où un retour avec les équipes du parc national s'opère, initié par la redescende des troupeaux dans la vallée.

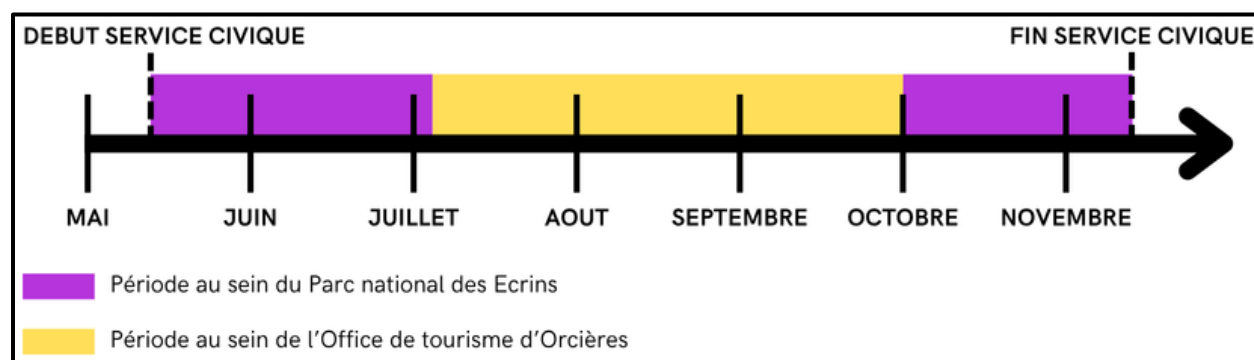


Figure 1 : Chronologie simplifiée des étapes du service civique

Du point de vue des structures, les missions du médiateur pastoral sont essentielles. Du côté du Parc national des Ecrins, il s'agit d'une main-d'œuvre supplémentaire contribuant au partage de connaissance et à la sensibilisation de la population à l'environnement. Ce sont notamment les missions d'animations qui assurent le rayonnement culturel du Parc des Ecrins, que cela soit au sein-même de son territoire ou en dehors de ses limites. Avoir des saisonniers durant cette période de l'année représente pour les gardes une aide considérable, leur laissant du temps supplémentaire pour leurs tâches les plus chronophages. Du côté de l'Office de tourisme, il s'agit d'une complétion du travail effectué par la médiatrice pastorale du parc national du secteur Champsaur-Valgaudemar, qui ne peut malheureusement pas s'assurer de la gestion quotidienne des randonneurs d'Orcières. La pertinence du recrutement d'un médiateur pastoral spécialement pour cette zone réside principalement dans le fait que la majorité des visiteurs de la vallée loge dans les résidences de la station. Une proportion non négligeable de ces derniers ne connaît que très peu les environnements montagnards, c'est pourquoi une action de sensibilisation directement aux portes des randonnées de la station offre une plus grande efficacité, quantitativement et qualitativement.

C. Le cadre géographique de l'étude

Dans la mesure où le service civique se partage entre deux structures, il va de soi que notre étude suive l'échelle géographique inhérente à chacune d'entre elles. D'une part celle du territoire du Parc national des Ecrins, l'échelle la plus large ; et d'autre part celle de la commune d'Orcières, qui est quant à elle beaucoup plus fine.

1. Le Parc national des Ecrins

Le territoire du Parc national des Ecrins se situe à cheval entre les départements de l'Isère et des Hautes-Alpes, ce qui en fait un parc divisé entre les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Figure 2).

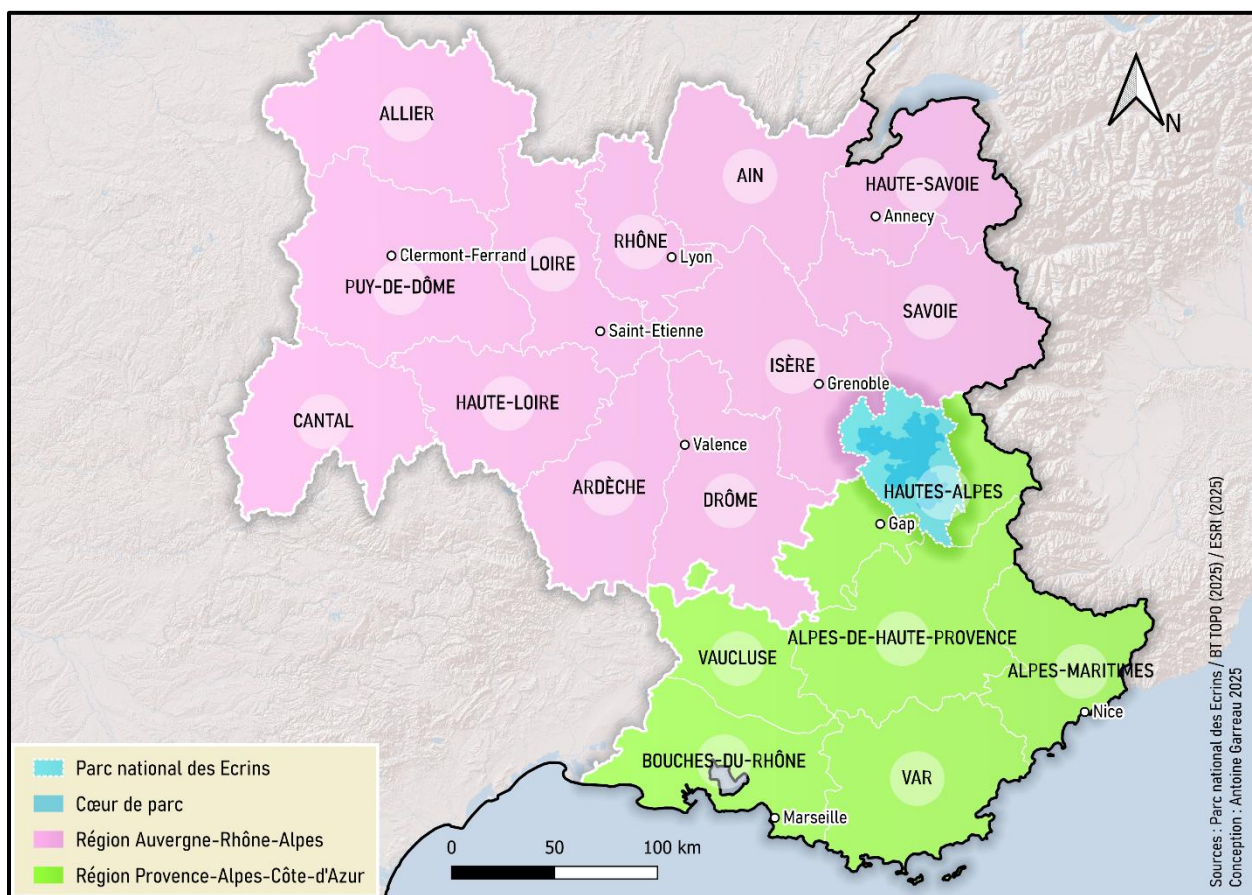


Figure 2 : Le territoire du Parc national des Ecrins à l'échelle régionale

Le secteur se situe entre 710 et 4102 mètres d'altitude, la valeur maximale étant la Barre des Ecrins. C'est donc dans un milieu montagnard que s'installe notre cadre d'étude. Il s'agit du parc national le plus vaste des Alpes avec une superficie de 2536km². Tout comme chacun des parcs nationaux français, il est divisé en une aire d'adhésion optimale (d'une surface de 1606km²)

et d'une zone cœur (d'une surface de 930km²) (PNE 2024). L'aire d'adhésion optimale représente toutes les communes ayant adhéré à la charte du parc national. Les communes suivent ses orientations mais ne se soumettent pas à une réglementation, ce qui n'est pas le cas pour la zone cœur, qui impose un certain encadrement des activités (Figure 3).

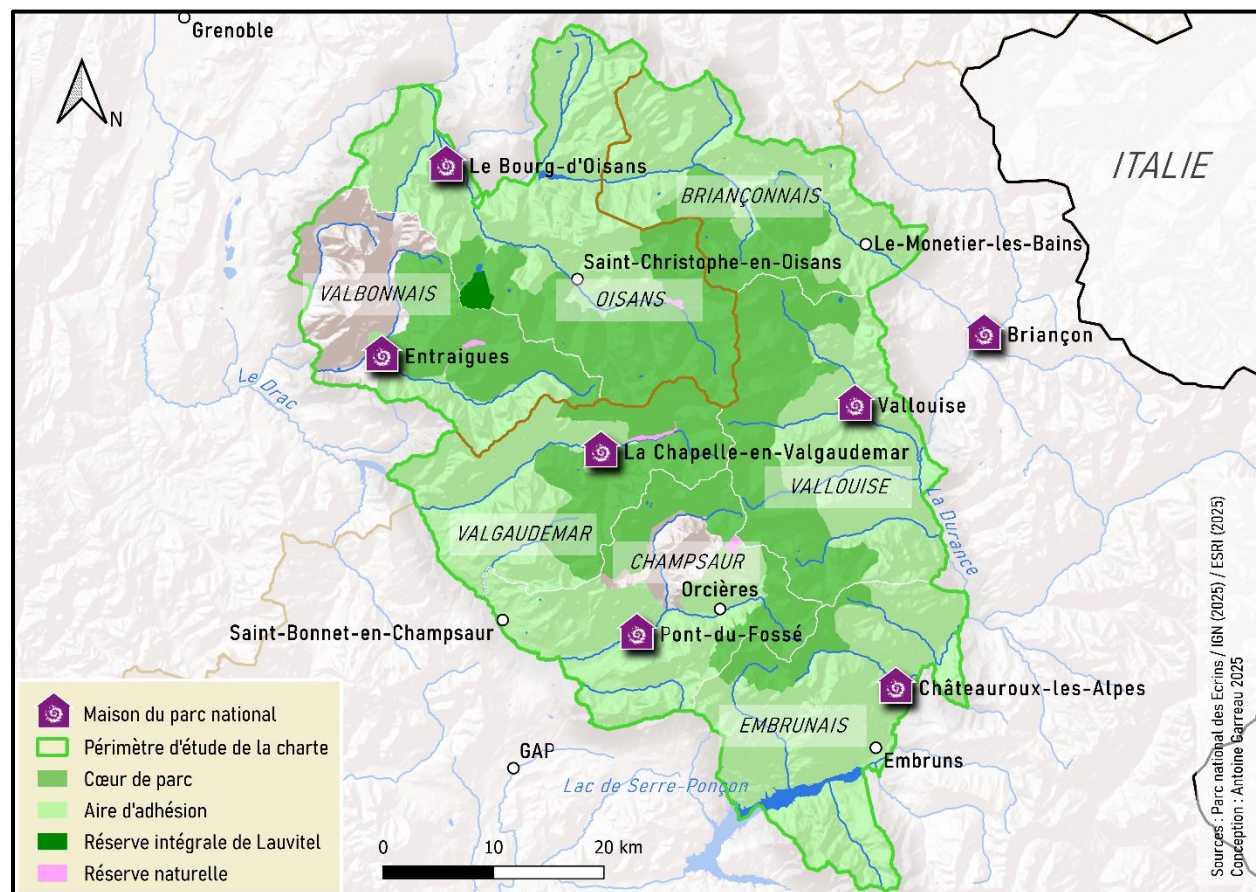


Figure 3 : Les secteurs du Parc national des Ecrins

Du fait de la grandeur du parc national, on observe une division de l'aire totale en multiples secteurs. Il y en a sept, chacun ayant un pôle surnommé « maison de la vallée ». Certains de ces secteurs sont rattachés favorisant une gestion administrative plus homogène : Champsaur-Valgaudemar ; Valbonnais-Oisans ; Briançonnais-Vallouise ; et Embrunais. Le secteur dans lequel se déroule le service civique est le Champsaur-Valgaudemar, qui est rattaché à la « maison de la vallée » de Pont-du-Fossé, dans la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas (Figures 3 et 4). Le Champsaur¹ regroupe dix communes s'étendant sur 365 km² et possède comme chacun des autres secteurs une partie de la zone cœur du parc national : 27% du territoire du Champsaur (environ 100 km²), ce qui représente 1/9^e de la superficie totale de la zone cœur du Parc national des Ecrins

¹ Nous nous référons ici au Champsaur tel qu'il est défini administrativement par le Parc national des Ecrins. D'autres communes appartiennent à la vallée du Champsaur mais n'intègrent pas les limites du parc national.

(IGN, 2025). On observe deux particularités dans notre secteur : la première est qu'il existe une enclave dans l'aire d'adhésion du fait du refus de la commune de Champoléon d'adhérer à la charte ; la seconde est la présence d'une réserve naturelle (présentée plus en détail par la suite), qui possède un système de gestion encore différent du reste du territoire. Concernant l'aspect environnemental et géophysique du Champsaur, il s'agit de la vallée la plus large du Parc national des Ecrins. Cette particularité – couplée à la pluviosité importante du massif – favorise les pratiques agricoles, c'est notamment pourquoi la vallée est qualifiée de « jardin bocager des Ecrins ». S'ajoute à cela une altitude comprise de 932 à 3319 mètres (IGN, 2025), ce qui représente un relief important, mais tout de même moindre et plus progressif face aux autres secteurs. Cette seconde caractéristique contribue à en faire une destination recherchée par les amateurs de sports de montagne et haute-montagne. Enfin, ses paysages remarquables et son accessibilité depuis la Côte-d'Azur (moins de 3 heures de route) représentent deux facteurs attrayants pour la population de la côte méditerranéenne.

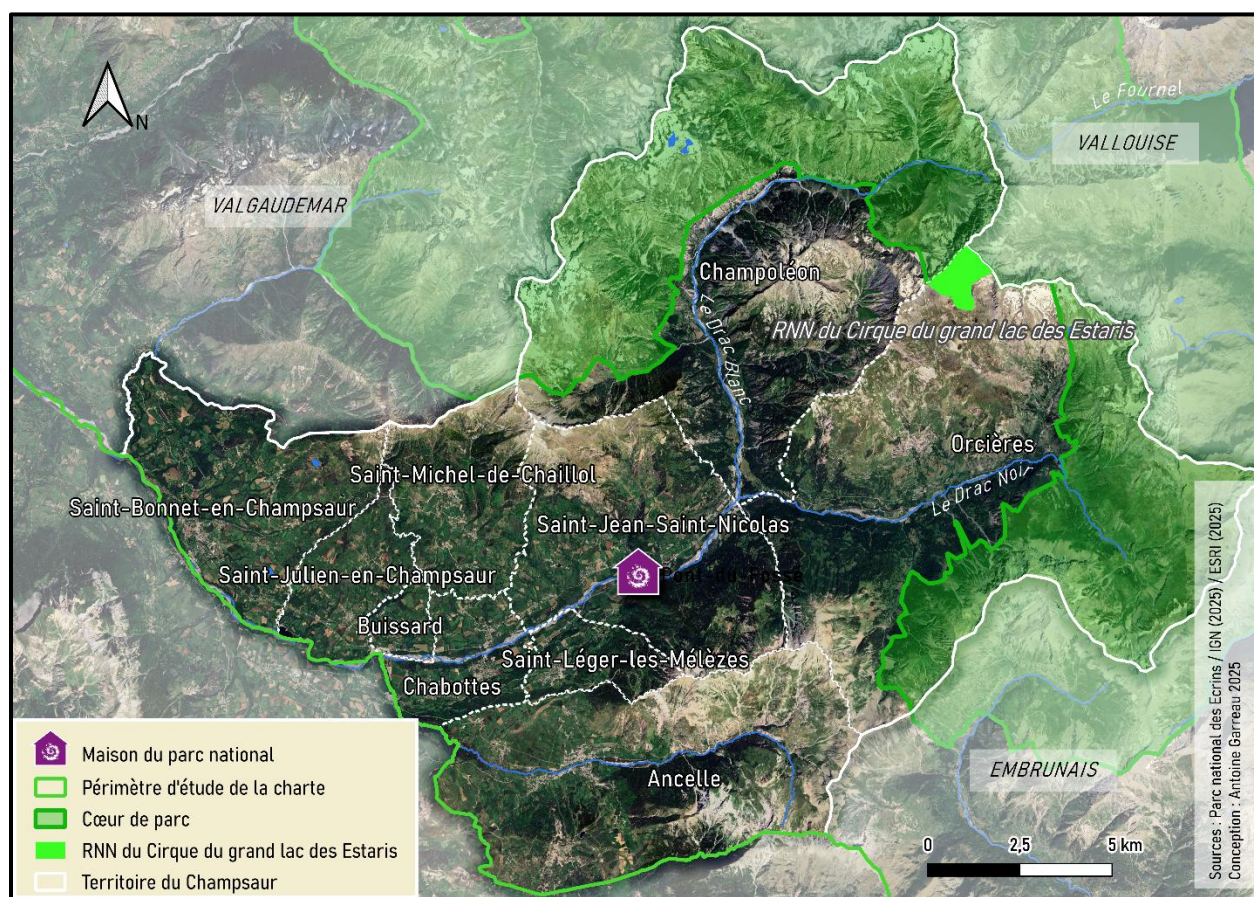


Figure 4 : Le territoire du Champsaur au sein du Parc national des Ecrins

2. La commune d'Orcières

La commune d'Orcières prend une place considérable dans la vallée, tant sur le plan géographique (superficie d'environ 100 km², soit plus d'un quart de la superficie totale du Champsaur (IGN, 2025)) que sur le plan économique, car elle accueille la station d'Orcières-Merlette 1850, la plus grande et la plus fréquentée du Champsaur. La station de ski possède la particularité de partager son domaine avec la Réserve naturelle nationale du Cirque du grand lac des Estaris depuis 1974, soit seulement un an après la création du parc national (Figure 4). La Réserve naturelle nationale est gérée par le Parc national des Ecrins (Réserves Naturelles de France 2024). L'organisme gestionnaire assure la protection de cette zone du fait de milieux et d'espèces végétales et animales déterminantes inhérentes aux grands lacs d'altitude alpins. D'autre part, la commune d'Orcières abrite 22 hameaux, dont celui de Prapic, qui se trouve en partie la zone cœur du Parc. Prapic représente alors un lieu de passage presque obligé des randonneurs venant de la station. Un office de tourisme d'appui relié à celui de la station opère en été tant l'affluence est importante. Il s'agit de l'un des rares points clés de la mesure de la fréquentation réalisée par le Parc national des Ecrins. Ces multiples caractéristiques en font une commune particulièrement prisée par les touristes, que cela soit en été ou en hiver.

De même, l'activité pastorale représente une part importante du territoire de la commune. Les éleveurs partagent directement leur territoire avec les sentiers de randonnée lorsqu'ils confient leurs troupeaux aux bergers en estive. En effet, il s'agit de groupements pastoraux qui louent les parcelles communales afin de pâturer sur les pelouses d'altitude. Les sentiers de randonnée traversent ces zones d'alpages, c'est pourquoi on parle de « multiusage » et que ces dernières sont sources de conflits. Un travail de localisation des différents quartiers de pâturage a été réalisé par l'Office de tourisme du Champsaur-Valgaudemar² afin de communiquer aux randonneurs leurs emplacements (Figures 5 et 6). Leur travail est un bon outil pour se rendre compte de la superficie totale utilisée par les éleveurs et bergers.

² Cette structure officie à l'échelle de la communauté de commune (Office de Tourisme Intercommunal), comprenant donc la commune d'Orcières.

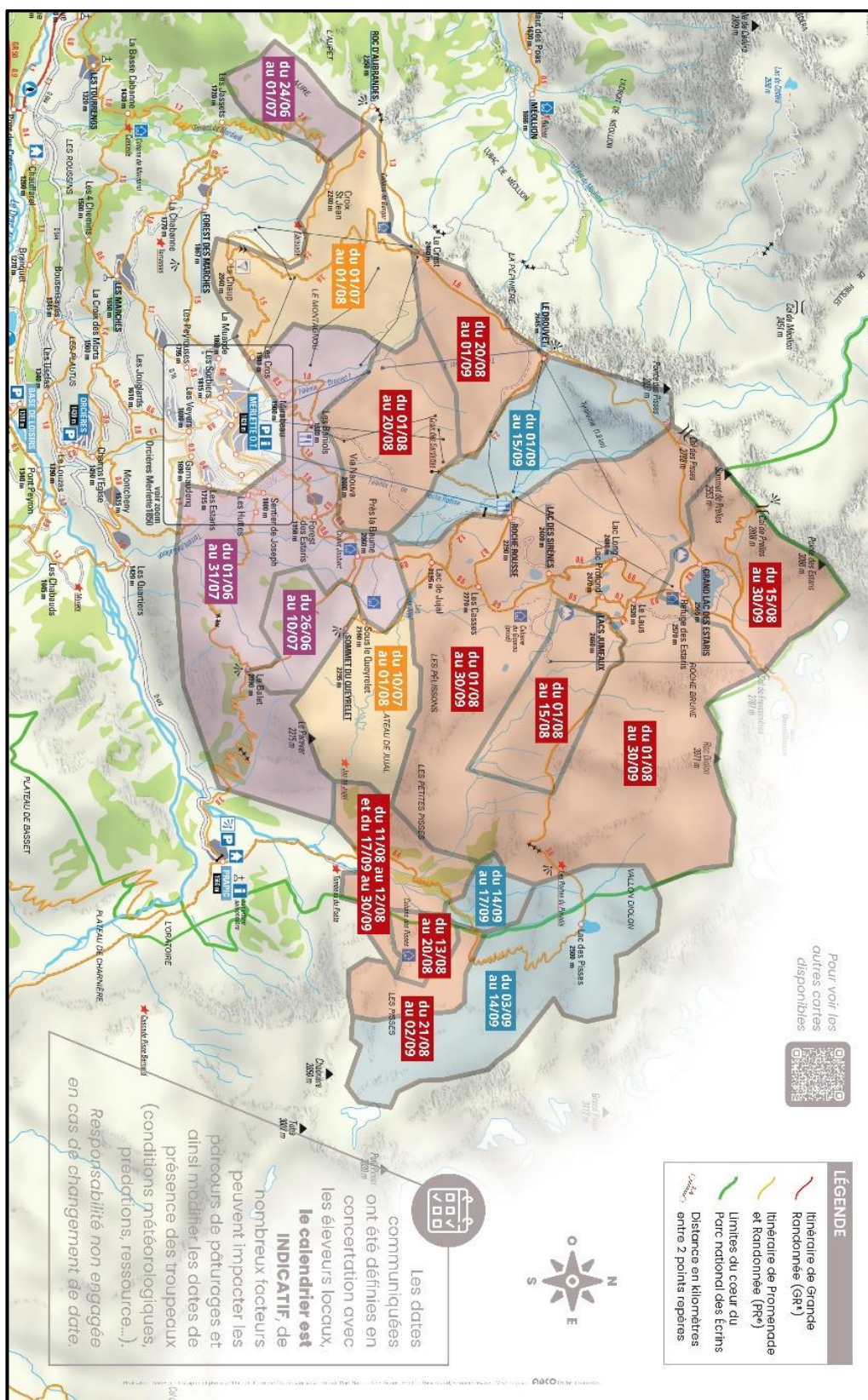


Figure 5 : Quartiers d'alpages situés dans la station d'Orcières-Merlette
Source : OTI Champsaur-Valgaudemar (2024)

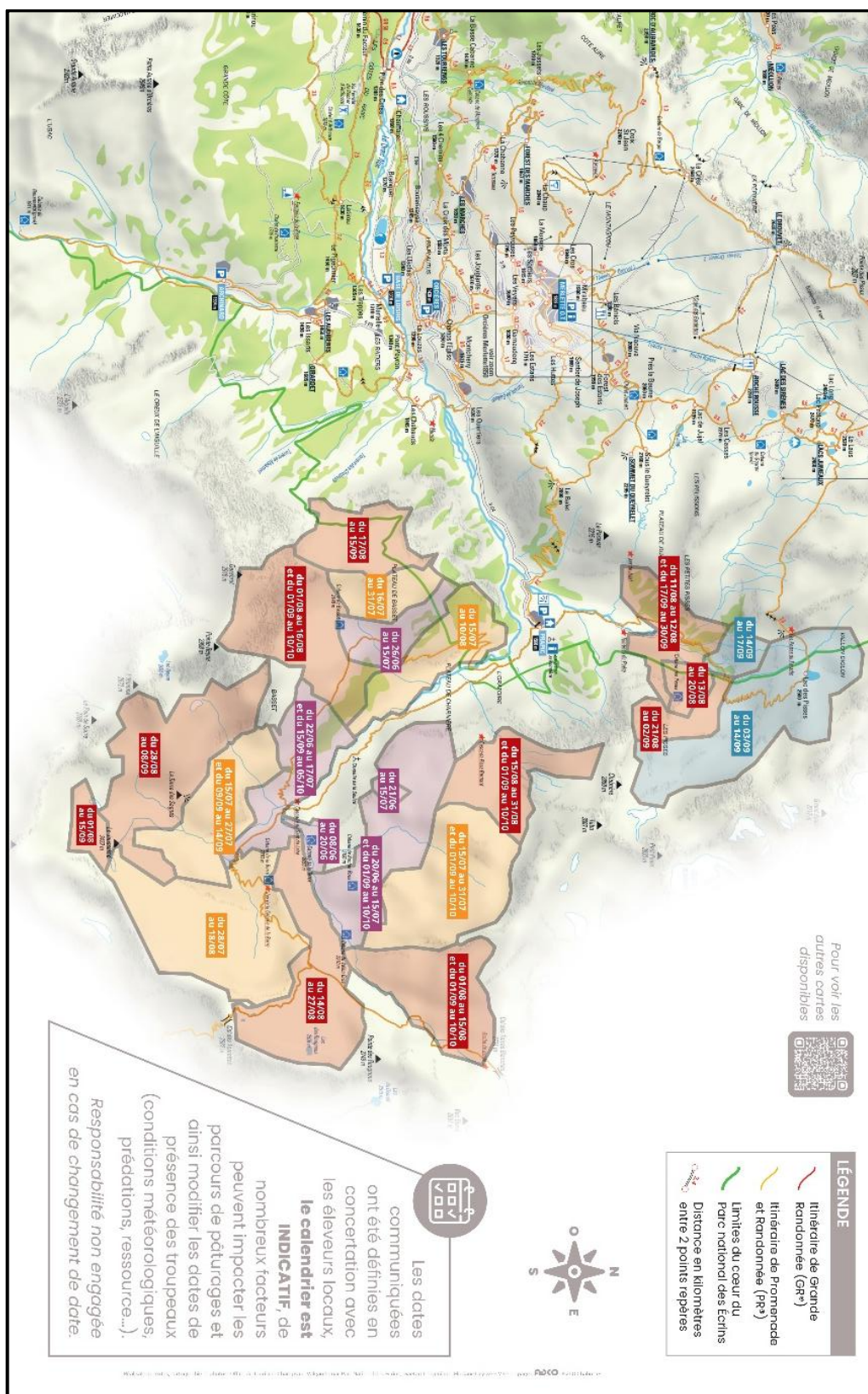


Figure 6 : Quartiers d'alpages situés autour du hameau de Prapic
Source : OTI Champsaur-Valgaudemar (2024)

La compréhension et la visualisation des enjeux du territoire sont essentielles car elles permettent ensuite de replacer la situation de la vallée à l'égard des multiples adaptations qu'impliquent le retour du loup gris en France.

II. Cadre théorique

Afin d'exposer au mieux la situation dans laquelle s'installe notre recherche, nous allons présenter les éléments composant le contexte général de l'étude, tout en rappelant les facteurs ayant mené à la création du métier de médiateur pastoral. Pour ce faire, nous illustrerons les dynamiques de l'activité pastorale d'un côté, et les solutions de cohabitation avec l'activité touristique de l'autre. Cela permettra de mieux comprendre en quoi ces deux secteurs se rejoignent.

A. Un système pastoral en mutation

1. Le retour du loup gris : élément déclencheur de la mutation

Le retour du loup gris est la pierre angulaire du changement de pratiques agricoles de la fin du XXe siècle, c'est pourquoi il est impossible d'omettre la mention de ce prédateur. Cette description permet simplement de comprendre les éléments déclencheurs d'une telle mutation, c'est pour cette raison qu'elle ne vise pas à entrer en profondeur dans le sujet pourtant fascinant du loup gris en France.

a) Contexte historique du retour du loup gris

Initialement, le loup gris d'Europe était présent en France jusqu'au début du XXe siècle. Sa présence, néfaste pour l'élevage de bétail, a donné naissance à des politiques nationales visant l'éradication de l'espèce. En plus du développement technique et technologique de la chasse, la destruction des habitats propices aux prédateurs dû aux pratiques agricoles entre en compte. L'association de ces multiples facteurs entraîne le déclin du nombre d'individus à travers les siècles (Figure 7). La population de loup, occupant pourtant historiquement la totalité du territoire français fut considérée entièrement disparue en 1937 (Grente, 2021 ; Bouvet, PNE, 2025).

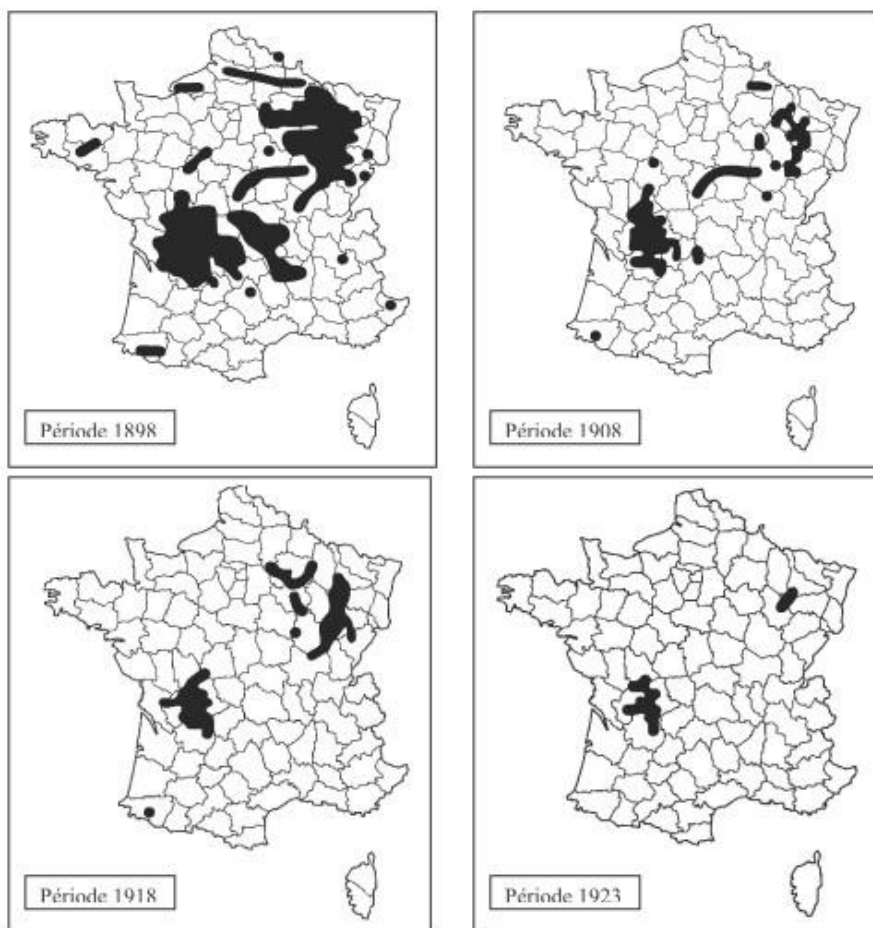


Figure 7 : Répartition des populations de loup entre 1898 et 1923 en France
Source : François de Beaufort (1984)

Malgré tout, l'espèce toujours présente dans le massif italien des Abruzzes réussit à perdurer, notamment grâce aux multiples actions de préservation européennes de la fin du XXe siècle. Parmi ces politiques, la Convention de Berne (1979) est la première visant une coopération à l'échelle internationale sur le sujet de la protection de la faune sauvage. Cette Convention internationale entre en vigueur en 1982. La mise en œuvre de ces actions ont permis le retour du prédateur en 1992. Le premier couple de loups gris à nouveau installé en France est observé dans le massif du Mercantour, à la frontière avec l'Italie, dans les Alpes-Maritimes. C'est à partir de cette date que l'espèce commence une phase de recolonisation du territoire français. Toujours en 1992, une observation avérée du loup gris est rapportée au sein du Parc national des Ecrins, mais ce n'est qu'à partir de 1997 que l'espèce s'installe dans le massif (PNE, 2024).

b) La situation actuelle du loup gris dans le Parc national des Ecrins

Aujourd'hui, les actions en faveur de la protection du loup gris se poursuivent dans le Parc national des Ecrins. On observe l'efficacité de celles ayant été mises en place ces trente dernières années : de la colonisation (1992-2010) à l'installation (2011-2016), c'est aujourd'hui dans une phase de densification et de diversification dans laquelle nous sommes (2017-2021)³ (PNE 2024 ; Bouvet, PNE, 2025). Il est impossible de définir le nombre actuel d'individus car l'analyse génétique des indices récupérés prend un temps considérable du fait des multiples étapes menant au partage des résultats par les laboratoires collaborant avec le parc national. En 2021, 16 meutes sont recensées dans le périmètre du Parc des Ecrins (Figure 8). En 2025, 5 meutes sont identifiées au sein du secteur du Champsaur (Bouvet, PNE, 2025) contre seulement 3 en 2021 (Figure 8). Cela illustre parfaitement la dernière phase de densification.

³ La dernière phase s'achève en 2021 dans la mesure où il s'agit des dernières analyses de données génétiques partagées en date (Bouvet, PNE, 2025).

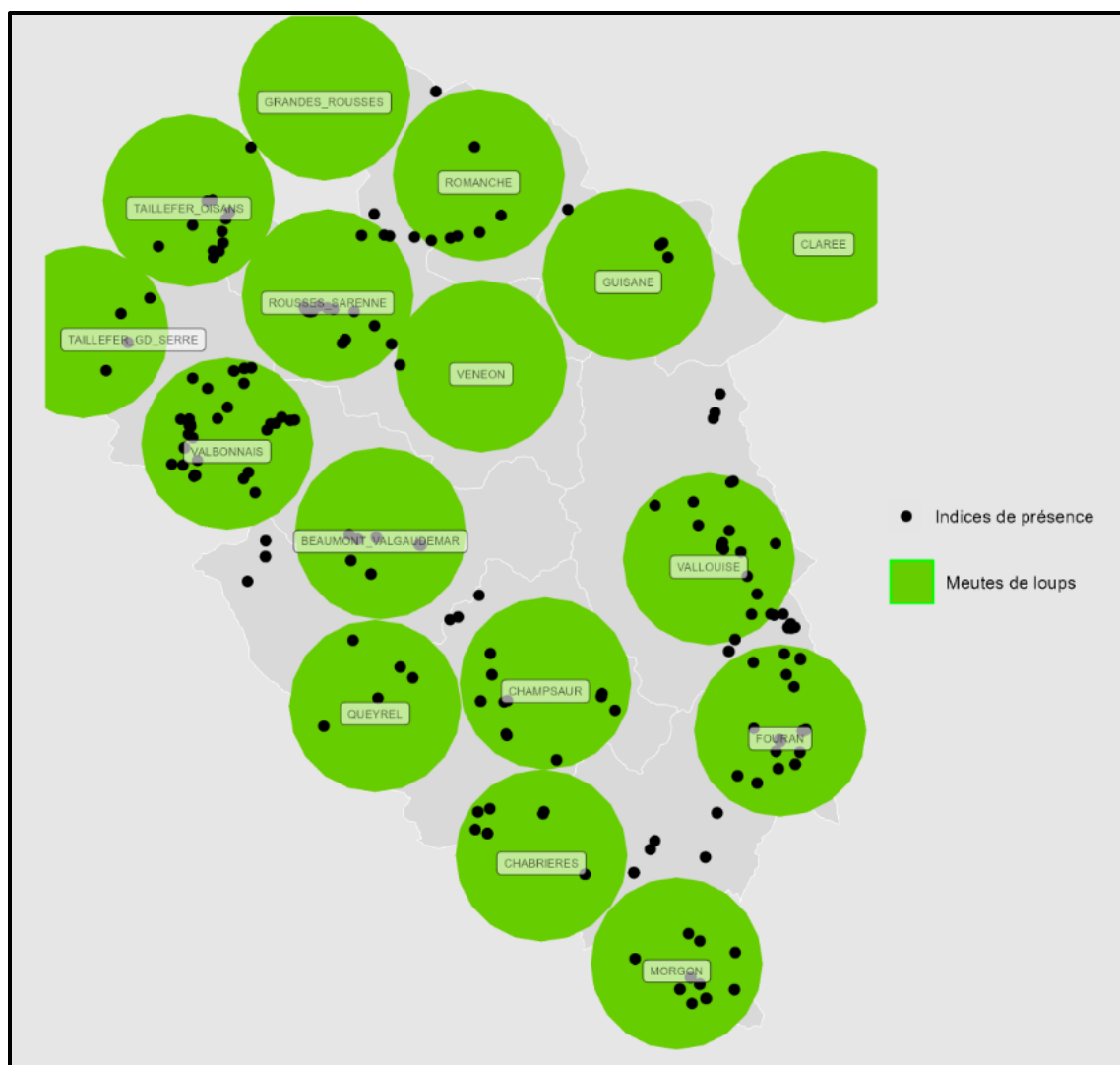


Figure 8 : Indices de présence et meutes de loups dans le Parc national des Ecrins en 2021

Source : Parc national des Ecrins, INRAE-LESSEM, OFB (2021)

De nombreuses structures collaborent pour créer de la donnée sur l'activité du loup gris dans le Parc national des Ecrins afin de mieux connaître la dynamique de l'espèce. La principale est l'Office Français de la Biodiversité (OFB), structure gouvernementale à l'initiative du réseau Loup-Lynx. Dans le cadre du projet LIENS⁴, la collecte et l'analyse d'informations scientifiques s'organise sous forme d'une suite d'acteurs : les agents du Parc national des Ecrins récupèrent la donnée sur le terrain (fèces, urines, sang, poils, dépouille), ces indices sont ensuite transmis à l'OFB qui collabore avec un laboratoire qui détermine la génétique des individus. C'est ensuite à nouveau l'OFB ainsi que l'INRAE qui traitent ces nouvelles données génétiques afin d'en produire des résultats statistiques et cartographiques qui sont finalement transmis au Parc national des

⁴ Le projet LIENS est une initiative du Parc national des Ecrins réalisée sur l'année 2021. Il s'agit d'une « étude visant à analyser l'ensemble des données issues du suivi du loup, de manière à proposer le scénario le plus probable de la recolonisation du massif des Écrins par l'espèce » (PNE, 2024).

Ecrins. Ce protocole dure une année entière entre la récolte des indices et la transmission des résultats, et le parc national est paradoxalement le dernier maillon de la chaîne. Mieux connaître le loup permet d'appréhender ses déplacements, ses comportements et donc d'assurer sa protection de façon optimale. Par ailleurs, cela permet d'étudier l'impact des meutes sur les autres espèces de la chaîne trophique, dont certaines sont soumises à la protection du parc national (le Bouquetin des Alpes notamment). Le projet LIENS et les données créées par le Parc national des Ecrins et ses partenaires sur la population du loup gris sont communiqués publiquement. Une telle transparence permet le partage de connaissance, favorisant la sensibilisation auprès du grand public sur le rôle de ce « nouveau » prédateur. Cela est aussi un outil d'accompagnement auprès des éleveurs, bien qu'il s'agisse des premiers informés sur la présence du loup gris et de son comportement.

2. Les outils d'adaptation du secteur agricole

Le retour d'un prédateur implique par conséquent un retour à des pratiques agricoles anciennes. Dans la mesure où cela va bientôt faire une centaine d'années que le loup gris a été éradiqué en France, ces techniques de protections ont été perdues par les éleveurs, qui s'inspirent désormais de leurs homologues européens. Le pastoralisme souffre d'autant plus de la déprédation⁵ car les troupeaux sont en liberté dans les alpages, à proximité des habitats naturels du loup. Les élevages en estive étant plus sensibles à la déprédation, de nombreuses mesures ont dû être prises pour les limiter. L'Etat, ayant favorisé le retour de l'espèce protégée, collabore avec ces éleveurs afin de faciliter ces « nouvelles » adaptations.

a) Le triptyque de la protection face à la déprédation

Afin de minimiser l'impact du loup sur les troupeaux, de nombreux outils et techniques sont mis en œuvre. Dans le contexte précis du pastoralisme, il est question d'un « triptyque » visant à limiter le nombre de victimes dans les troupeaux lors d'attaques. Afin de mieux comprendre le fonctionnement et l'efficacité de ces trois piliers de la protection, il est préférable d'exposer brièvement les pratiques pastorales présentes dans la vallée du Champsaur. Cette pratique a toujours occupé la vallée depuis l'Age du Bronze ancien (Palet et al. 2003). Bien qu'elle ait évolué, la population de montagne a toujours pu jouir de la topographie champsaurienne, entre plateaux d'altitude du fond des vallées, et versants plus doux propices au bocage (Castéla 1958). L'apogée de cette économie se place au milieu du XIXe siècle, où les milieux particulièrement ouverts grâce à l'exploitation du bois favorisent le pastoralisme (CERPAM, 2025). L'exode rural influencé par la Révolution Industrielle fait chuter la population du Champsaur et son activité pastorale. De plus, les politiques RTM (fin du XIXe) accentuent la fermeture des milieux en soutenant la création de forêts de protection. La présence des activités pastorales fluctue mais persiste, car aujourd'hui, c'est majoritairement l'élevage ovin qui est privilégié pour produire de la viande (l'agneau de

⁵ On utilise le terme « déprédation », qui se distingue de « prédation » lorsque l'animal commet des dégâts sur des denrées (ici du bétail).

Sisteron en l'occurrence). En 2025 sur les deux alpages situés à Orcières-Merlette, ce sont au total 2050 bêtes qui sont en pâturage (850 et 1200). Dans le Champsaur, les cheptels avoisinent souvent les milles têtes, ce qui peut être considéré comme étant des effectifs de grande taille. Ces derniers sont formés par l'association de plusieurs éleveurs (au moins deux) sous forme de groupements pastoraux, facilitant le partage des ressources fourragères disponibles et la location des propriétés utilisées pour le pâturage. Ce sont ces structures d'exploitation collective qui engagent et paient en partie le salaire du ou des bergers, elles sont au nombre de 250 dans la région PACA. Rares étaient les éleveurs du XXe siècle faisant appel à des bergers pour garder leurs troupeaux avant le retour du loup, seulement ceux de la vallée du Drac Noir (la vallée d'Orcières) en embauchaient pour limiter les pertes liées au relief abrupt de ce fond de vallée (Bouvet, PNE, 2024). Aujourd'hui, avec le retour du loup, les bergers sont près de cinquante dans l'intégralité du Champsaur : leur présence est le premier pilier du triptyque. En effet, les bergers jouent un rôle primordial près des troupeaux dans le contexte actuel. La surveillance et leur simple présence près des bêtes dissuade les prédateurs d'approcher, les loups craignent l'humain. Au-delà de la limitation des pertes dues à la déprédation, de nombreux services sont rendus aux éleveurs : conduite quotidienne des troupeaux permettant une utilisation équilibrée des ressources fourragères et la réduction des victimes de dérochement ; détection des maladies et apports de soins ; installation de parcs électrifiés ; gestion des chiens de protection. Ces deux dernières responsabilités sont les deux autres piliers du triptyque. Ainsi, c'est l'association de la présence des bergers, de parcs électrifiés et de chiens de protection qui réduit de façon optimale les dégâts liés à la déprédation. En 2024, ce sont 165 constats qui ont été attribués au loup dans le périmètre du Parc national des Ecrins pour « seulement » 367 bêtes tuées (Bouvet, PNE, 2025). Bien que les attaques augmentent au cours des années et restent conséquentes, leurs dynamiques ne suivent pas l'évolution du nombre de loups gris. En outre, c'est le nombre de victimes qui diminue : le nombre moyen de victimes par attaque ne se situe qu'entre 2 et 3. Ce nombre était facilement multiplié par 10 lorsque les éleveurs n'avaient pas encore mis en place les mesures précédemment citées. Paradoxalement, les pertes au sein des troupeaux sont plus faibles aujourd'hui que lorsque le loup n'était pas encore revenu dans l'Hexagone (dû aux maladies et/ou au dérochements).

En 2025, 97% des éleveurs du Parc national des Ecrins possèdent des chiens de protection de troupeau (Bouvet, PNE, 2025). Dans le département des Hautes-Alpes, leur effectif est estimé à 1250 en 2025 (CERPAM, 2025), et à plus de 6000 dans les Alpes françaises en 2025 (RPARA 2025). Leur utilisation traditionnelle avait disparu avec la disparition des prédateurs naturels, c'est donc une réappropriation de cette tradition qui réapparaît aujourd'hui. La question du chien de protection étant encore quasiment absente au début des années 1990, elle devient centrale dans les débats de la cohabitation des activités en montagne à partir de 2015. Ces chiens sont nés en bergerie pour qu'ils développent un attachement fort avec le troupeau. Il vit alors en permanence à proximité de sa nouvelle « famille » pour la protéger de n'importe quel danger extérieur, et ce principalement en été lorsque le troupeau est en estive. Les chiens de protection ne sont pas éduqués pour l'attaque mais la dissuasion : instinctivement, ils aboient lorsqu'ils repèrent un

danger afin de signaler la présence d'un intrus, que cela soit à l'intention du berger ou des animaux (DREAL ARA, 2025). Si le prédateur continue son approche, il est possible – mais pas systématique – que le chien aille jusqu'à l'affrontement. Les loups attaquant en meute, il est conseillé aux éleveurs de poster plusieurs chiens de protection sur un même troupeau afin de le protéger de façon optimale. De nombreuses races de chiens sont propices à la protection des troupeaux, mais les races les plus communes utilisées dans le Champsaur sont le Montagne des Pyrénées (aussi nommé Patou) et le Berger d'Anatolie (aussi nommé Kengal) (Figures 9 et 10). Puisqu'il s'agit des premières générations de chiens de protection en France, un soutien est proposé par les services pastoraux français. Les chiens de protection sont particulièrement pointés du doigt en ce qui concerne les impacts négatifs des adaptations au loup. D'une part car son éducation et son entretien représentent un coût très important, et d'autre part car certains usagers de la montagne se sentent en insécurité face à eux. Nombreux sont les articles de presse traitant des incidents entre humain et chien de protection, partageant une image négative de ce nouvel outil de travail. De multiples facteurs peuvent mener à des incidents (agression, pincement, morsure, etc.) : la mauvaise éducation du chien, la pression due à la prédation, ou encore des comportements inappropriés de la part des victimes. Ces incidents sont systématiquement rapportés à la DDT. Chaque département victime de cette problématique met en place un formulaire visant à recueillir les mauvaises expériences avec les chiens de protection afin de mieux comprendre les circonstances et ensuite agir en conséquence (Annexe 1). Lorsque le chien ayant causé le trouble est identifié, il est écarté du troupeau. Une étude est ensuite réalisée sur le chien et son éducation afin de savoir s'il peut réintégrer son ancien poste.



Figure 9 : Berger d'Anatolie

Source : Imberdis, Parc National des Ecrins



Figure 10 : Montagne des Pyrénées

Source : Telmon, *Parc National des Ecrins*

b) De nouvelles institutions soutenant l'activité pastorale

Toutes ces nouvelles techniques d'adaptations sont coûteuses et particulièrement chronophage, c'est pourquoi un grand nombre de structures et d'institutions épaulent les éleveurs face aux nouveaux défis qu'impose le retour du loup gris. D'une part, c'est à l'Etat – qui souhaite la protection du prédateur – que revient la responsabilité de soutenir les professionnels qui en pâtissent. D'autre part, les activités pastorales sont désormais reconnues comme des pratiques apportant indirectement des services auprès d'autres acteurs du territoire. Cette reconnaissance induit un soutien de la part de ces institutions afin d'encadrer et de faciliter le maintien des enjeux inhérents à la présence de troupeaux en estive.

Premièrement, la perception du modèle pastoral a basculé au tournant du XXI^e siècle. En effet, méprisés par certains pour leur « pollution » et leur « érosion » des paysages montagnards⁶, les éleveurs sont maintenant accompagnés dans leur activité afin de maintenir la diversité biologique favorisée par leur présence (Eychenne, 2025). La notion de biodiversité prend place dans les

⁶ L'agrosylvopastoralisme est parfois critiqué par certaines associations de protection de l'environnement radicales, sensibles aux idées du réensauvagement (Faure 2022)

discours politiques du début des années 2000, qui visent de plus en plus la préservation et la protection des milieux riches en termes d'habitats sauvages. De ce nouveau paradigme naissent plusieurs mesures multiscalaires visant à protéger des zones d'intérêts écologiques : entre autres, le Réseau Natura 2000 initié à l'échelle européenne mis en œuvre dès les années 1990 en France ; les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) en 2007 en France initié par la Politique Agricole Commune aussi à l'échelle européenne ; ou encore le programme Alpes sentinelles en 2007 initié par le Parc national des Ecrins. On remarque ainsi qu'une proportion remarquable de ces dites zones concerne les espaces agro-pastoraux (40% du territoire du Parc national des Ecrins). La déprise agricole des milieux montagnards pousse les acteurs du territoire à intervenir dans le maintien du pastoralisme durable afin de sauvegarder les milieux. Parmi les initiatives citées plus haut, les institutions – en concertation avec les éleveurs et les bergers – mettent en place des plans de gestion afin de structurer les méthodes d'écopastoralisme (Eychenne 2025). Dans le cas des MAEC, il s'agit d'allier le nourrissage des bêtes avec le respect du décalage de pousse de l'herbe lié à l'étagement altitudinal des alpages. Le Parc national des Ecrins, en collaboration avec la FAI, le CERPAM, ou encore les chambres d'agriculture mettent en œuvre des méthodes de suivi afin d'observer l'impact des MAEC (PNE 2015). Ces multiples cas illustrent la volonté d'un réseau d'acteurs de soutenir cette pratique agricole millénaire. Le cas contraire amènerait l'abandon des espaces présentement utilisés et ainsi la fermeture des milieux associés à une certaine monospécification. En plus de l'appauvrissement biologique, cela signifierait la banalisation des paysages (Nettier 2016). Le Champsaur bénéficie aujourd'hui d'une mosaïque très dense de paysages, favorisant notamment le tourisme, qui est un secteur essentiel de la vallée. Au-delà d'un foyer de ressources naturelles variées, l'agropastoralisme maintient un véritable héritage culturel à travers ses pratiques.

En parallèle de cette prise de conscience, une responsabilité de ces institutions envers les agriculteurs s'est formée depuis le retour du loup gris. Nous l'avons mentionné, ce sont des politiques nationales qui ont favorisé le retour et l'installation du prédateur dans la métropole. C'est pourquoi des actions sont mises en place à l'échelle nationale visant le soutien des activités économiques impactées par la déprédation. En plus du **renforcement des connaissances** sur l'espèce, des **soutiens financiers, techniques et matériels** sont apportés aux éleveurs. Ceux-ci suivent les directives du Plan National d'Actions (PNA) sur le loup et les activités d'élevage instauré en 2018 et révisé tous les 5 ans. C'est notamment ce plan d'action qui détermine la juridiction et les quotas de régulation du nombre d'individus de l'espèce. En ce qui concerne le pastoralisme, le document souligne les objectifs de suivis écosystémiques des espaces pastoraux et la nécessité de poursuivre le maintien de la reconnaissance de leurs apports à la société (PNA Loup et activité d'élevage, 2024). En outre, le « plan loup » mentionne les aides visant le soutien des éleveurs et des bergers au regard des pertes dues à la déprédation, mais aussi celles des outils de défense la concernant. Vis-à-vis des indemnisations pour le bétail victime du loup, il existe un protocole appelant une collaboration entre une suite d'acteurs. Dans le cas du Champsaur, ce sont les agents de l'OFB, soit les membres du Parc national des Ecrins qui représentent le premier

maillon de la chaîne : ce sont eux qui déterminent à partir de « constats loup » les circonstances dans lesquelles la bête est morte. Dans le cas où il s'agit bien de déprédation, ce constat est transmis à la DDT qui attribuera l'indemnité au propriétaire de la victime selon le degré de vulnérabilité de la zone. La DDT effectue le lien entre l'Etat et les éleveurs à travers le conseil aux agriculteurs pour l'instruction de la PAC. Ainsi, c'est ce relai gouvernemental qui attribue les aides vis-à-vis des moyens de protection face au loup. C'est lorsque l'éleveur met en place deux des mesures du triptyque berger-clôture-chiens de protection qu'il devient éligible à la perception des subventions les concernant. 80% du coût de cette mise en œuvre est prise en compte par l'Etat. Lorsque l'alpage se situe en zone cœur d'un parc national, les charges sont intégralement gérées par l'Etat.



Figure 11 : Cabane pastorale héliportable installée par le Parc national des Ecrins en 2015

Source : Parc national des Ecrins (2015)

Toujours dans le cadre du PNA, il existe un volet formation visant le partage de connaissance à l'intention des éleveurs et des bergers, afin de maintenir une conciliation entre les activités humaines et économiques et la protection de la biodiversité. Plusieurs associations viennent en appui pour soutenir cet objectif. Dans le département des Hautes-Alpes, c'est notamment le service pastoral du CERPAM qui est en lien étroit avec les éleveurs. Le CERPAM est une association proposant des services de soutien aux éleveurs pastoraux à l'échelle de la région Sud-PACA. Elle collabore avec l'Institut de l'Elevage (IDELE) – une autre association – qui apporte des solutions aux acteurs du pastoralisme d'un point de vue technique. L'IDELE engage des professionnels du milieu agricole afin de mener des formations à l'intention des éleveurs, notamment à l'égard de

l'éducation des chiens de protection. Cela permet de profiter de leurs savoirs mais surtout d'une certaine neutralité que l'Etat ne pourrait pas avoir (Bouvet, PNE 2025). Ces formations concernent majoritairement la dynamique de mutation du métier : éco-pastoralisme et adaptation à la prédation. Enfin, dans le cas du Parc national des Ecrins et de ses engagements auprès du pastoralisme, ce sont principalement des solutions matérielles qui sont proposées : fourniture de radios facilitant la communication ; installation de cabanes et d'abris d'urgences (Figure 11) ; emploi de bergers d'appui ; emploi de médiateurs pastoraux.

Depuis ces 30 dernières années, on observe alors une légitimation de l'agropastoralisme avec un soutien accru d'institutions extérieures jouissant des services rendus par la pratique. C'est d'une part par la reconnaissance des aménités positives de l'élevage et du pastoralisme que les dynamiques du secteur évoluent. D'autre part, c'est par le prisme du retour du loup gris qu'une vague de politiques d'adaptation naissent afin de soutenir les éleveurs victimes de déprédation. Avec l'aide de structures publiques et d'associations relatives au secteur agricole, le gouvernement assume les responsabilités d'accompagner les concernés dans leurs stratégies adaptatives. Ces engagements se traduisent par des aides financières, matérielles et techniques.

B. Des solutions soutenant la cohabitation entre activités de loisirs et pastoralisme

Bien que de nombreux aménagements aient été créés pour soutenir le milieu agricole, ces derniers ne sont pas exempts d'impacts sur les autres activités du territoire. Dans le contexte d'Orcières – et de façon plus générale pour le Parc national des Ecrins – le tourisme représente un enjeu économique de taille. En effet, la topographie, les paysages et la richesse écosystémique (intrinsèque au pastoralisme) dans leur ensemble sont moteurs de l'attractivité estivale. De ces aménités naturelles découlent des activités de loisirs variées, telles que la randonnée, le trail, le cyclisme, etc. La dynamique du secteur touristique a elle aussi évolué au cours des dernières dizaines d'années. Dans le Parc national des Ecrins, des écompteurs sont placés sur les sentiers des sites les plus fréquentés afin de d'étudier l'évolution de la présence touristiques. Le résultat de ces études : une nette croissance du nombre de randonneurs en 2020 sous « l'effet Covid » et une seulement une légère baisse depuis cette date. Entre 2015 et 2020, le nombre d'individus fréquentant le cœur du Parc national des Ecrins a augmenté de 90 000, passant d'environ 460 000 à 550 000 individus (PNE 2021). Au-delà du nombre, cela s'est traduit par une forte augmentation du « public néophyte, peu aguerri [...] à la connaissance des espaces protégés » (Navizet, PNE 2021). Que cela soit des touristes ou des professionnels, l'été est alors synonyme d'une présence accrue de la population dans les vallées. Dans la mesure où « la montagne est à tout le monde », chacun accorde l'importance d'un partage égalitaire de cette dernière. Et puisque l'ensemble des activités sont susceptibles de déranger l'un ou l'autre acteur, une stratégie de maintien de la cohabitation prend forme. De la même manière que pour le pastoralisme, il est de la responsabilité des acteurs du territoire d'assurer le bon fonctionnement de ces terrains partagés. D'une part, c'est

à travers des média de sensibilisation et de prévention prenant de multiples formes que ces acteurs tentent de transmettre les bons comportements à adopter. Au regard de la situation et en vue de trouver une solution humaine aux conflits, le Parc national des Ecrins décide de créer le poste de médiateur pastoral en 2020. Cette initiative est aujourd'hui adoptée par de nombreuses structures grâce à ses résultats particulièrement satisfaisants.

1. Le médiateur pastoral, le lien entre éleveurs et randonneurs

C'est d'abord par le prisme des randonneurs et de l'ensemble des pratiquants des activités de loisirs en montagne que se dirigent les missions du médiateur pastoral. Puisqu'il s'agit d'une masse, il est difficile de pouvoir la toucher dans son ensemble seulement par des outils de sensibilisation classiques. D'autant plus que ces cinq dernières années, les membres du parc national observent une proportion nettement plus forte de visiteurs « novices » en montagne. Afin de lui donner les clés des bonnes pratiques pour évoluer dans un tel territoire, il est bien plus marquant de le transmettre par la parole. C'est notamment face aux nouvelles pratiques pastorales que les usagers de la montagne rencontrent parfois des difficultés à s'acclimater. Les rencontres avec les troupeaux – et plus spécifiquement avec les chiens de protection – peuvent mener à des situations délicates souvent facilement évitables si l'on connaît les bons gestes. Ces situations concernent aussi bien les randonneurs néophytes que les locaux habitués à évoluer sur les alpages. Le but est alors d'apaiser ce contexte afin d'éviter une opposition manichéenne entre bergers et randonneurs. C'est donc pour cette raison qu'est née l'idée de créer le poste de médiateur pastoral. Son rôle est de venir à la rencontre du public directement sur les sentiers de randonnée et de les sensibiliser aux bonnes pratiques (rester calme, contourner largement le troupeau, éviter les gestes brusques ou la tentative de caresse) permettant une évolution plus respectueuse de la montagne. Le médiateur pastoral concentre généralement son discours sur les gestes à suivre dans le cas où l'on rencontre un chien de protection car il s'agit d'une source d'inquiétude pour certains. Au-delà de la sensibilisation, il relaye aux centres d'accueil de visiteurs avec qui il travaille l'emplacement des troupeaux, dans le but que ces derniers puissent adapter leur parcours. Le médiateur doit alors maintenir un lien régulier avec les éleveurs et bergers dans le but de prévoir leurs déplacements. C'est aussi le médiateur pastoral qui a la responsabilité de faciliter le recueil d'incident entre humain et chien de protection, notamment en communiquant aux victimes les formulaires proposés par les DDT (Annexe 1).

Dans le cadre du Parc national des Ecrins, le poste est supervisé par le chargé de mission loup et pastoralisme du service aménagement. Le médiateur opère à l'échelle d'un secteur administratif du parc. Le Champsaur-Valgaudemar était le premier secteur associé au poste de médiateur pastoral. A la suite de retours positifs et l'efficacité du nouveau poste, le Parc national des Ecrins en crée trois autres les années suivantes, correspondant chacun aux autres secteurs du territoire. Les missions se concentrant sur la période où les troupeaux sont en estive, précisons que les contrats des médiateurs pastoraux ne se limitent qu'à cette période (de juin à octobre pour la

majorité). D'autres structures ont suivi la tendance afin de d'opérer à une échelle plus locale, telle que l'Office de tourisme d'Orcières en 2024. On observe chaque année depuis 2020 une croissance exponentielle du nombre de médiateurs pastoraux dans le département des Hautes-Alpes. En 2025, ce sont déjà plus de 20 médiateurs pastoraux qui opèrent dans le département. Afin d'accompagner cet essor, plusieurs acteurs proposent leur aide dans le but de former les nouvelles recrues du département. Parmi celles-ci, on retrouve à nouveau la DDT, ainsi que l'IDELE, l'OFB et le CERPAM.

2. Les supports de communication appuyant le rôle du médiateur pastoral

La création de supports de communication et de sensibilisation à destination des randonneurs et touristes concernant les pratiques pastorales et l'usage des chiens de protection s'inscrit aussi dans une démarche de médiation entre activités humaines et préservation des équilibres socio-écologiques du milieu montagnard. Leur apparition suit la mouvance des politiques en faveur des environnements pastoraux au début des années 2000. C'est notamment le service pastoral du CRPGE dans les Hautes-Pyrénées qui instaure en premier une signalétique pastorale (Figure 12) dès l'an 2000 (GIP-CRPGE 2017). La pertinence de leur présence entraîne une poursuite du modèle dans les autres massifs français.

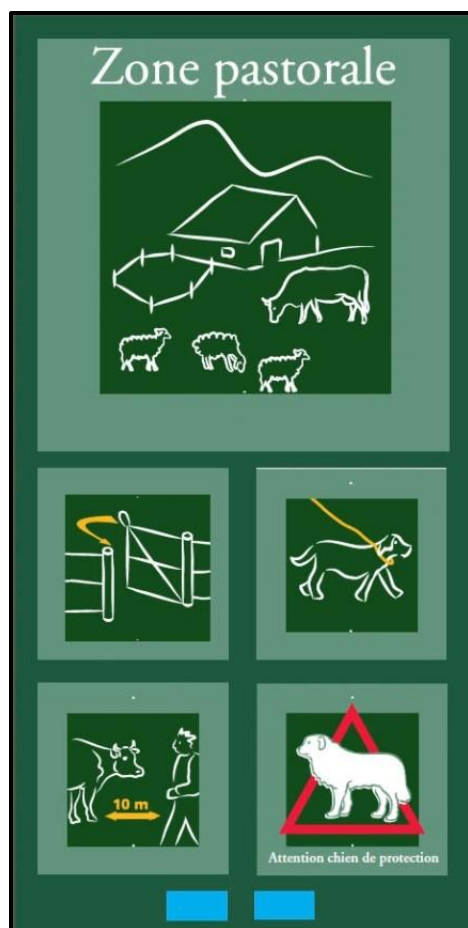


Figure 12 : Signalétique pastorale

Source : CRPGE (2000)

Les supports de communication créés à cette fin se déclinent en plusieurs formats, chacun répondant à des logiques de diffusion et d'accessibilité différentes. Les brochures et dépliants, souvent disponibles dans les offices de tourisme, les maisons de parc naturel ou les points d'accueil des refuges, proposent des explications détaillées sur les enjeux du pastoralisme, le rôle écologique des troupeaux dans l'entretien des paysages et les bonnes pratiques à adopter face aux chiens de protection. Ces supports privilégient une approche pédagogique, combinant textes et illustrations, afin de s'adresser aussi bien aux adultes qu'aux enfants. Le journal « Pasto » qui a débuté sa parution dès 2005 se dirige aussi vers un public plus jeune. Il est réalisé par le groupement des services pastoraux de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En 2024, le Parc national du Mercantour crée un lot de jeux utilisé comme support d'animation pour les médiateurs pastoraux, notamment pour parler du loup, mais aussi des chiens de protection (Figure 13). Les panneaux d'information, implantés dans les offices de tourisme, directement sur les sentiers aux départs de randonnée ou à proximité des zones de pâture, remplissent une fonction plus immédiate : ils visent à rappeler les règles essentielles de comportement dans une situation donnée, grâce à des messages concis, des pictogrammes et une signalétique visuelle adaptée au plein air (Figures 14 et 15). Certains

éleveurs et bergers ajoutent eux-mêmes à l'entrée des sentiers de randonnées des pancartes où figurent la photo des chiens associées à leurs noms (Figure 16).



Figure 13 : Jeu de carte « Qui est qui ? » présentant les différentes races de chiens de protection
 Source : Parc national du Mercantour (2024)

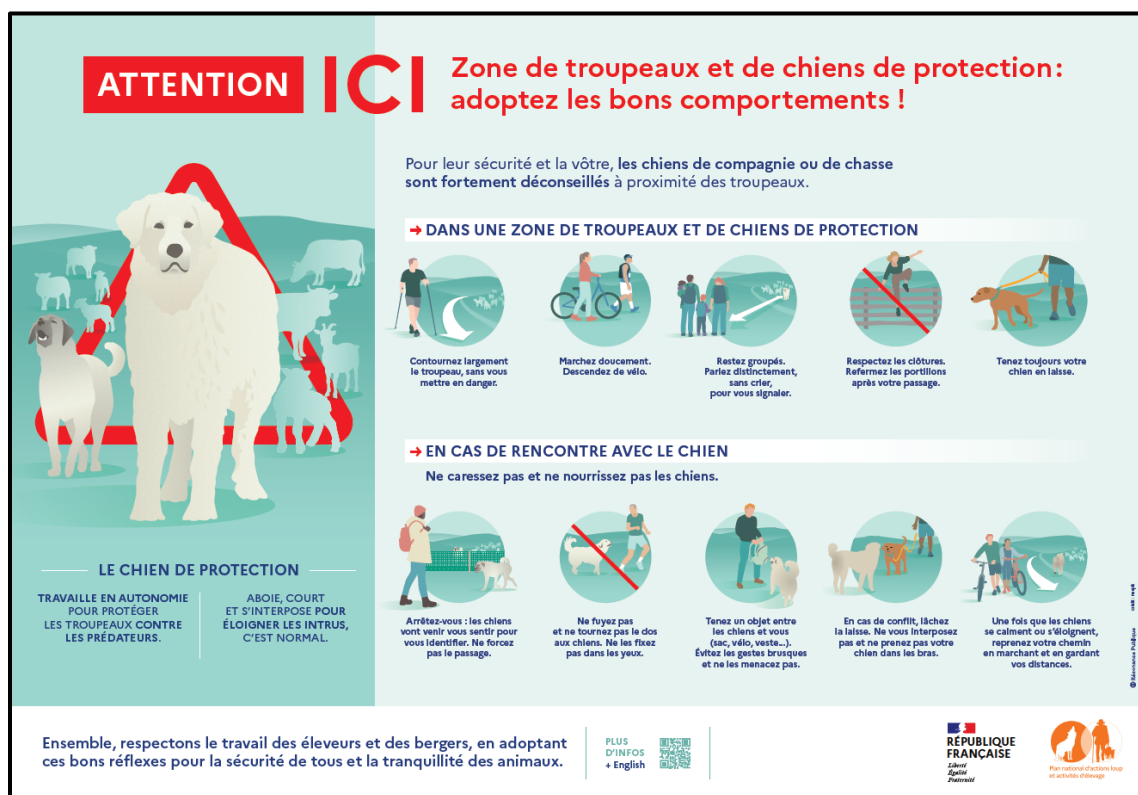


Figure 14 : Panneau d'information exposant les gestes à suivre lors de rencontre avec un chien de protection
 Source : PNA loup et activité d'élevage (2024)

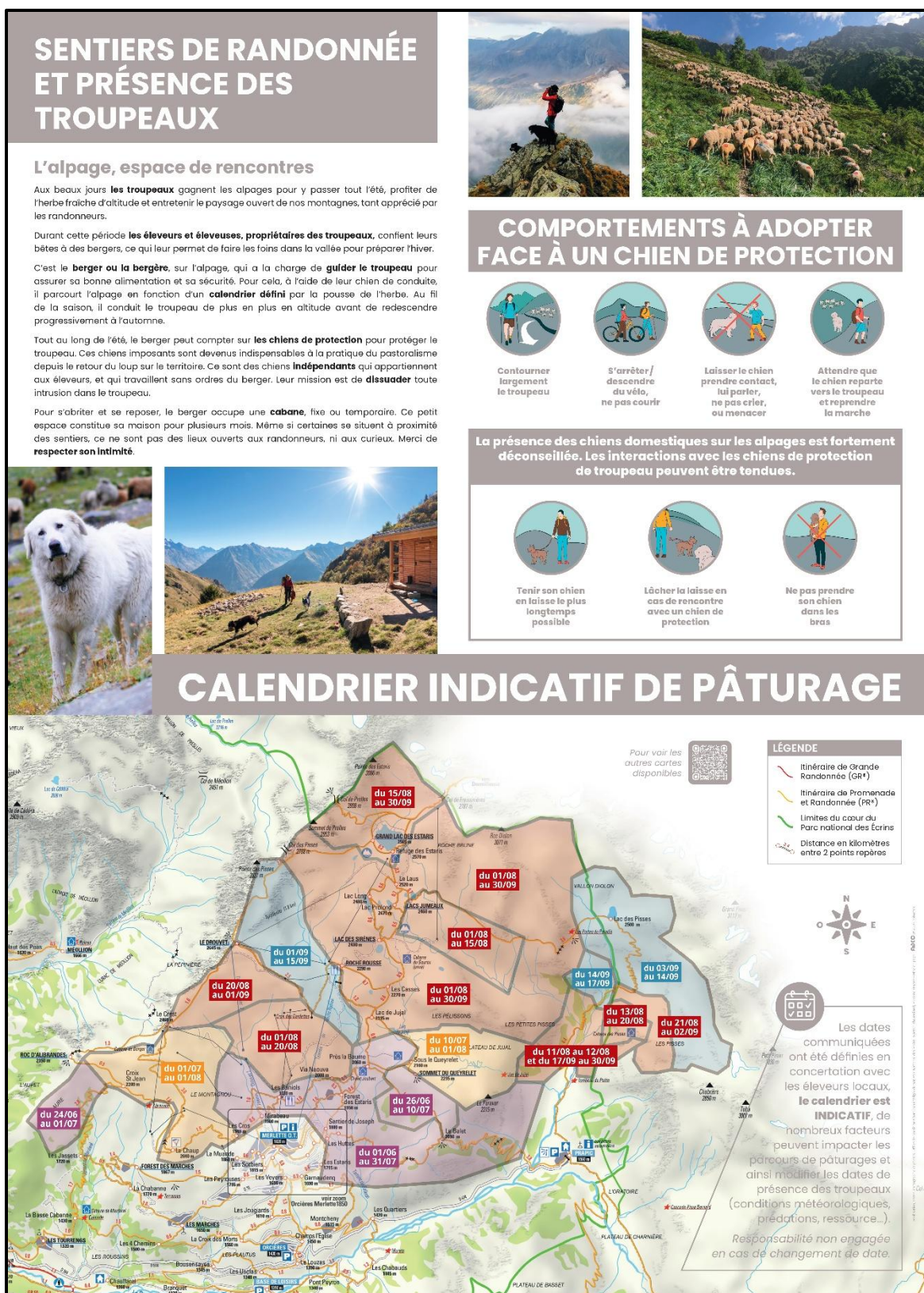


Figure 15 : Panneau d'information exposant les quartiers d'alpages selon la période

Source : Office de Tourisme Intercommunal du Champsaur-Valgaudemar (2024)

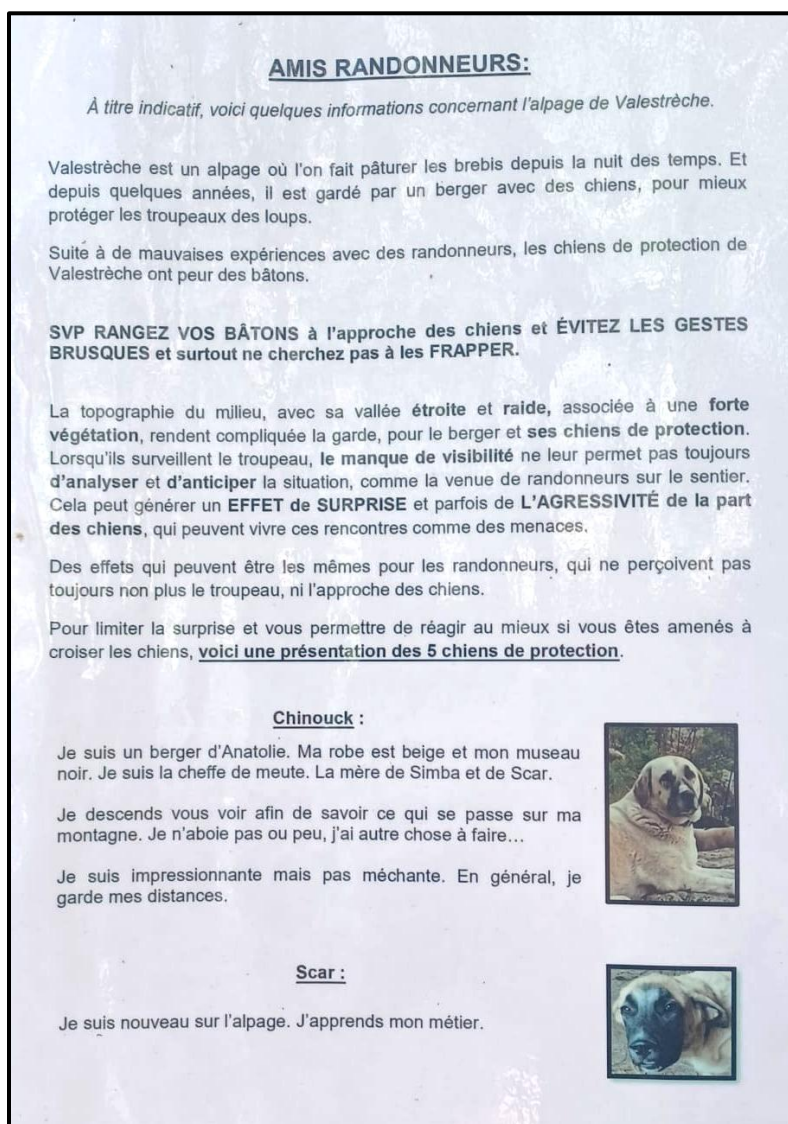


Figure 16 : Panneau d'information présentant les chiens de protection de l'alpage de Valestrèche (Champoléon, Hautes-Alpes)

Source : Bergère de l'alpage (2025)

À ces dispositifs traditionnels s'ajoute la communication numérique, qui prend une importance croissante dans la préparation des séjours en montagne. De nombreux sites internet institutionnels (parcs naturels régionaux, services pastoraux, associations de randonneurs) intègrent désormais des rubriques dédiées au pastoralisme et aux chiens de protection, offrant des ressources pédagogiques, des cartes interactives⁷ et parfois des vidéos explicatives. Les réseaux sociaux

⁷ Voir MapPatou, projet porté par le Réseau Pastoral AuRA depuis 2024

complètent ce dispositif en relayant des campagnes de sensibilisation auprès d'un public élargi, notamment les jeunes générations.

Ainsi, la diversité de ces supports reflète la volonté de toucher un public hétérogène, aux pratiques variées et aux niveaux de connaissance différents. Leur complémentarité permet de sensibiliser en amont de la randonnée, mais aussi sur le terrain, en favorisant la compréhension mutuelle entre randonneurs et acteurs du pastoralisme. Cette démarche ne relève pas uniquement d'une logique de prévention des incidents, mais participe également à une valorisation culturelle et patrimoniale des pratiques pastorales, en renforçant la reconnaissance sociale du métier de berger et du rôle des troupeaux dans le maintien de la biodiversité et des paysages. Le médiateur pastoral officie comme rappel de la présence d'institutions de gestion du territoire et de légitimer leur rôle dans la résolution de conflits. Il s'agit d'une volonté de rapporter et d'apaiser les conflits d'usages de façon neutre, de façon à ne marginaliser aucune des parties. Le médiateur pastoral se pose alors comme une solution face aux formes d'oppression, et comme une tentative de maintenir une certaine justice spatiale (Depraz 2020).

C. Développement de la problématique

Dans ce contexte, comment le nouveau métier de médiateur pastoral peut-il contribuer à la conciliation de la bonne cohabitation entre activité pastorale et touristique en alpage depuis le retour du loup gris dans la commune d'Orcières ?

Afin d'éclairer la suite de l'étude, il est préférable de développer brièvement les termes de cette dernière, ce qui permettra de comprendre précisément les enjeux qui en découlent. Le but de cette partie vise majoritairement la justification des limites spatio-temporelles fixée par la problématique, dans la mesure où les autres termes ont déjà été expliqués.

Le choix de restreindre l'étude à la commune d'Orcières s'explique d'abord par une logique de cohérence et de pertinence. En effet, ce territoire constitue le cadre d'action direct du service civique et offre ainsi un terrain d'analyse à la fois concret et accessible. À cette échelle communale, les données disponibles sont plus précises, plus facilement mobilisables et donc plus adaptées à un travail de cette nature. Par ailleurs, limiter l'espace d'étude permet d'éviter une ambition disproportionnée au regard de ce service civique, dans la mesure où la prédation et ses conséquences pastorales font déjà l'objet d'un nombre considérable de recherches à des échelles plus larges (départementale, régionale ou nationale). Une monographie sur les stratégies d'adaptations mise en place sur la commune d'Orcières garantit une plus grande pertinence de l'étude.

Concernant la délimitation temporelle, l'étude se concentre « depuis le retour du loup gris », car c'est bien ce retour qui conditionne la mise en place des chiens de protection. La présence de ces derniers ne saurait être dissociée de la problématique de la prédation, puisqu'ils en sont une réponse directe. Il est alors important de souligner que l'usage de chiens de protection ne constitue pas une pratique pastorale traditionnelle de longue date dans le secteur, mais bien une adaptation récente, imposée par le retour du prédateur. Cette précision met en lumière la dimension dynamique et contemporaine de l'évolution des pratiques, ainsi que les enjeux nouveaux auxquels les éleveurs sont confrontés dans leur gestion quotidienne des troupeaux.

III. Cadre méthodologique

A. Description des missions du service civique

La première partie du service civique, qui s'est faite encadrée par le Parc national des Ecrins (Figure 1) représentait avant tout une porte d'entrée dans la compréhension des enjeux des futures missions de médiateur pastoral assurées par la suite. En effet, l'ensemble des missions mises en œuvre durant ces 90 premiers jours avec le Parc national étaient plutôt synonymes de formation. Il s'agissait davantage d'accompagnement des gardes moniteurs et des techniciens patrimoines dans leurs missions quotidiennes. Celles-ci étaient très diverses car l'éventail des responsabilités confiées aux membres du parc national est particulièrement large. Parmi elles, on retrouve principalement des missions d'animation auprès du grand public. Le Parc national des Ecrins étoffe son personnel lors de la saison estivale en partie pour venir en appui aux agents sur ces aspects d'éducation à l'environnement. Ces animations prennent lieu dans différents contextes : certaines prennent forme d'intervention dans des classes de primaires au sein des écoles du territoire ; d'autres s'organisent sous forme de stand lors d'événements culturels organisés dans la vallée ; enfin, certaines interviennent au sein de lieux culturels, ou bien directement sur le terrain sur des passages fortement fréquentés. Le contenu de ces animations est variable selon le type d'événement, mais aussi selon l'envie des animateurs. La majorité des animations repose sur le partage de connaissances sur la faune qu'il est possible de rencontrer dans le parc national. Les supports visuels rendent le contenu plus « accrocheur » pour le public, ce qui permet ensuite de développer une multitude de thèmes : la réglementation et les actions du parc national, la protection de l'environnement, ou encore le pastoralisme et les chiens de protection des troupeaux (Figures 17 et 18). Ainsi, l'objectif final est de transmettre au public – qu'il soit familier à la montagne ou non – des nouvelles connaissances sur le territoire en lui-même, sur sa gestion, mais aussi sur les bons comportements à adopter en tant qu'utilisateur de la montagne.

Le second axe principal du rôle du service civique est l'appui aux agents de terrains au suivi scientifique. De nombreuses espèces animales et végétales sont protégées dans le Parc national des Ecrins, c'est pourquoi ses membres organisent régulièrement des missions de récolte de données sur ces différents individus. Les protocoles sont différents pour chacune des espèces observées. Certaines nécessitent la récolte d'échantillons, qui seront étudiés par la suite en laboratoire, tandis que d'autres sont simplement comptées et identifiées. En tant que service civique, le but est de venir en aide sur le terrain, car le reste du protocole est effectué par les agents eux-mêmes, ou par une autre structure comme l'OFB ou le CNRS dans le cas du loup gris (P. Bouvet, PNE, 2025).



Figure 17 : Stand du PNE lors de la Fête de Prapic, Orcières (2025)



Figure 18 : Stand du PNE au Lac des Estaris, Orcières (2025)
Source : M. Moing, PNE (2025)

L'ensemble de ces tâches a donc indirectement permis d'identifier plusieurs aspects clés du service civique. Le premier point essentiel avec lequel il est nécessaire d'être familier est le cadre géographique, car c'est lui qui englobe le reste des enjeux du territoire. Savoir évoluer dans les environnements montagnards constitue une base fondamentale lorsque nous sommes amenés à travailler sur le terrain quotidiennement. De plus, il s'agit de connaître et de pouvoir associer la toponymie de la vallée avec ses emplacements. Pouvoir situer les lieux à enjeux s'avère utile lorsqu'un touriste demande des informations, mais cela facilite aussi grandement la transmission d'information dans la mesure où le Parc national des Ecrins et l'Office de tourisme d'Orcières collaborent avec des acteurs dans l'ensemble du Champsaur. Ensuite, l'apprentissage de ce qui peuple la vallée semble trivial, mais c'est pourtant ce qui représente l'essence d'un métier lié à la géographie : la connaissance transversale et la compréhension des enjeux des acteurs au sein d'un espace socio-économique.

La seconde partie du service civique, encadrée par l'Office de tourisme d'Orcières, représente la mise en œuvre du travail de médiateur pastoral. Les missions débutent lors du premier « amontagnage » (le 24 juin 2025)⁸. C'est par le prisme de ces dernières que l'on retrouve les responsabilités d'assurer le lien entre le monde agricole et touristique.

⁸ L'amontagnage correspond à la transhumance des troupeaux vers les alpages. La date de l'amontagnage est fixée selon la disponibilité des ressources en herbe en altitude, et donc du climat. Il en va de même pour le « désamontagnage », qui signifie le processus inverse : les troupeaux redescendent dans la vallée.

B. Approfondissement des missions de médiateur pastoral

Le rôle principal d'un médiateur pastoral est de transmettre les informations nécessaires à la bonne cohabitation entre randonneur et les acteurs du pastoralisme. Cela se traduit surtout par de la transmission d'information auprès des touristes pratiquant les sentiers, car cela représente la majorité du temps de travail du médiateur pastoral. Pourtant, nombreuses sont les autres responsabilités sous-jacentes associées au métier. Après avoir présenté le motif d'une présence d'un médiateur dans la zone d'étude, nous allons tenter de décrire lesdites responsabilités à travers les travaux conduits lors du service civique faisant l'objet de cette étude. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que le médiateur pastoral s'adapte au contexte sociogéographique dans lequel il évolue, ce qui implique une spécificité des missions dépendantes du territoire. Enfin, le médiateur pastoral peut dépendre de structures variées : parc national, parc naturel régional, communauté de commune, commune, office de tourisme, etc. Cette variabilité d'échelle d'action vient aussi affecter le champ d'action du médiateur.

Dans le contexte du service civique, l'échelle du territoire d'action se limite à la commune d'Orcières. Bien que ce territoire soit déjà couvert par une médiatrice pastorale du Parc national des Ecrins, cette présence d'un médiateur supplémentaire reste pertinente. Le choix de mieux couvrir cette zone réside dans la forte fréquentation touristique de celle-ci. D'une part, il y a la station d'Orcières Merlette, offrant de nombreux logements pour les vacanciers, et un accès direct aux randonnées situées sur le domaine skiable. Ces vastes étendues sont aussi propices au pastoralisme. C'est donc principalement ce secteur dans lequel le service civique évolue. D'autre part, la commune abrite le hameau de Prapic, situé plus loin dans la vallée. Celui-ci vit aussi beaucoup de l'agriculture pastorale. De plus, c'est une destination privilégiée des touristes du fait du charme paysager, mais surtout car il s'agit d'une des portes les plus accessibles vers le cœur de parc. Ces multiples facteurs en font un périmètre à fort enjeu, qui nécessite alors la présence renforcée d'un médiateur pastoral.

1. La sensibilisation en maraudage : l'essentiel du travail de médiateur

La mission principale du médiateur pastoral consiste en la sensibilisation du grand public. C'est donc l'acteur représentatif du secteur touristique qui est visé en priorité. La concentration du travail vers les randonneurs s'explique par plusieurs facteurs. Le premier est qu'il s'agit d'individus plus susceptibles de ne pas connaître les bonnes pratiques inhérentes à la montagne. Une majorité des visiteurs du secteur sont en transit : ils ne viennent que pour une certaine période et repartent ensuite chez eux, dans des zones ne connaissant pas les problématiques liées au retour du loup gris. Cette méconnaissance du contexte – qui est parfaitement compréhensible – fait l'objet d'une attention particulière pour le médiateur pastoral. Le second facteur rejoint le premier dans la mesure où le grand public représente une masse de nombreux individus. Le fait de pouvoir toucher un si grand nombre de personnes sur un espace restreint (ici un sentier de randonnée par

exemple) s'illustre comme une opportunité de transmettre un message à des concernés – même temporairement – et de manière relativement simple.

Les méthodes utilisées sont diverses, mais la principale reste de se poster stratégiquement à un endroit fortement fréquenté et d'y faire du « maraudage », si possible à proximité du troupeau, afin d'aller à la rencontre des promeneurs et de partager le discours de sensibilisation (sur le sentier, sur un départ de randonnée, près d'un point de vue dégagé, à une intersection de plusieurs chemins, etc). Cela permet d'exposer le sujet plus facilement, et surtout de croiser un échantillon important de la population concernée. Ici nous précisons le terme « échantillon » car il est évidemment impossible de toucher l'intégralité des randonneurs du territoire. De façon pratique, le discours tenu tourne principalement sur le rappel des bons gestes à avoir lorsque l'on randonne sur des lieux de pâturage et que nous sommes susceptibles de rencontrer des chiens de protection. Dans la mesure où le sujet est intimement lié aux débats politiques provoqués par le retour du loup gris, le discours du médiateur se doit d'être neutre et de ne pas prendre parti. Dans le cas où le public ne connaît pas les chiens de protection et leur rôle, il est préférable d'exposer tout le contexte du retour du loup gris et des nouvelles pratiques utilisées par les éleveurs depuis ces dernières dizaines d'années. Ce discours n'est pas fixe et s'adapte en fonction du type de public : on peut différencier les habitués de la montagne à ceux qui la découvrent ; mais on peut aussi différencier les randonneurs des traileurs et des vététistes. Connaître les pratiques du public est primordial car les cas de figure de rencontre avec les chiens de protection seront différents, tout comme les gestes visant à réduire les risques de mauvaise expérience. Ces multiples facteurs sont à prendre en compte, c'est pourquoi il est préférable de poser plusieurs questions au public afin de pouvoir cerner leurs pratiques et leur aisance vis-à-vis de la montagne. Au moins une fois par semaine, ce discours de sensibilisation s'effectue au lac des Estaris, loin du troupeau mais dans un lieu plus propice aux rencontres avec un public moins adepte de la randonnée et donc potentiellement moins informé au sujet des chiens de protection. Cette position constitue un objectif pour les promeneurs partant de la station, que cela soit à pied ou grâce à l'aide des remontées mécaniques disponibles. Ce dernier facteur favorise la présence de familles et de débutants aussi haut en montagne, car le lac se situe à presque 2600m d'altitude. A partir d'août, la sensibilisation s'effectue aussi une fois par semaine sur le sentier du Saut du Laïre, dans le hameau de Prapic, pour les mêmes raisons citées ci-dessus. Cette alternance de lieux permet de toucher des profils très différents sur une zone relativement restreinte.

2. Les autres responsabilités inhérentes au quotidien du médiateur pastoral

Bien que le maraudage utilise l'essentiel du temps consacré lors du service civique, plusieurs autres responsabilités sont confiées afin de compléter le rôle du médiateur pastoral. Celles-ci sont tout autant essentielles mais restent ponctuelles ou bien assez peu chronophages. Parmi ces multiples tâches, nous pouvons citer en priorité l'intégralité du travail fourni afin de faciliter la communication avec les bergers. Cela peut se traduire de beaucoup de manières au cours de la période où les bergers sont en estive. Tout d'abord, un lien constant est assuré par téléphone avec les bergers, qui peuvent ainsi prévenir de leurs changements de « quartier » de pâturage. Connaître la localisation des troupeaux est devenu aujourd'hui essentiel pour une partie importante des randonneurs. Ces derniers adaptent leurs parcours pour être sûr d'éviter ces quartiers de pâturage afin de pouvoir évoluer tranquillement sans se soucier de déranger le travail du berger. L'Office de tourisme d'Orcières met à disposition une carte des randonnées de la commune et y apporte des modifications relatives à ce que nous transmettent les bergers, ou bien selon les observations du médiateur pastoral sur le terrain. De plus, les bergers communiquent les incidents qu'ils peuvent rencontrer. Ils n'hésitent pas à faire remonter s'ils observent un comportement particulier d'un chien de protection ou si ces derniers paraissent tendus après le passage de loups. Toutes ces informations permettent au médiateur pastoral et surtout aux hôtesse d'accueil d'adapter leur discours auprès des visiteurs. Cela permet aussi d'adapter le trajet effectué lors du maraudage et amène souvent à une rencontre avec les bergers sur le terrain afin de mieux comprendre la situation. A l'inverse, ce lien permet à l'Office de tourisme de transmettre des informations concernant les actualités de la station, telles que les événements ponctuels organisés durant l'été. Nous pouvons illustrer ce cas avec le *Trail des Lacs*, l'événement de course de trail de la station. Ce dernier englobe plusieurs épreuves qui traversent chacune des zones d'alpage, risquant d'handicaper les déplacements du troupeau de brebis. Dans ce cas-là, les bergers ont été prévenus plusieurs jours à l'avance de la présence d'organiseurs balisant le parcours puis des tracés et des horaires de passage des coureurs. Cela leur permet d'adapter leur choix de parcours du troupeau. Enfin, le jour-J, il suffit de s'assurer que la journée se déroule comme il l'a été prévu en allant sur le terrain.

Du fait de possibles changements d'effectif chaque année, ou même durant le même été, le médiateur pastoral doit prendre connaissance de ces modifications. Cela peut être un changement d'éleveur appartenant au groupement pastoral ; un changement de berger ; un ajout ou un retrait de brebis ; ou encore un changement de chien de protection. Connaître l'intégralité de ces informations facilite la communication, surtout lorsqu'il s'agit de remonter un incident. Il devient alors plus aisé d'identifier l'alpage, le berger présent le jour de l'incident, le chien ayant causé le trouble, et enfin l'éleveur propriétaire du chien. La façon la plus simple de s'assurer d'être au courant de la moindre modification est de maintenir une communication régulière avec les bergers. Autrement, une grande partie de ces informations sont laissées chaque année par le service civique,

permettant au suivant de débiter ses missions avec une banque de connaissance (liste des noms, contacts, situation géographique des acteurs) qui lui facilitera la complétion de cette tâche.

Enfin, une partie du temps est (heureusement) rarement consacrée au suivi d'incidents entre chien de protection et promeneurs. Cette mission est effectuée par le médiateur pastoral, mais aussi par les hôtesses d'accueil de l'office de tourisme. Ce sont tout simplement ceux qui recueillent les informations qui les font remonter sur une liste décrivant précisément l'incident. C'est via un retour direct de la part des victimes que le personnel de l'office de tourisme inventorie ces données. Ce retour peut s'effectuer soit sur le terrain, soit dans l'office de tourisme, soit ultérieurement par téléphone si ces derniers laissent leurs coordonnées. Dans d'autres cas, c'est par le biais d'informations trouvées en ligne (article de presse, post sur les réseaux sociaux). Cela permet d'avoir une trace de l'ensemble des incidents et de pouvoir identifier la provenance du problème : contexte géographique, comportement du chien, comportement de l'humain, etc. Une fiche permettant de décrire l'incident est systématiquement proposée à la victime (Annexe 1). Cette fiche intitulée « Mon expérience avec les chiens de protection » est créée par la Direction Départementale des Territoires (DDT). Une fois remplie, elle est retransmise à la structure afin qu'elle détermine s'il y a bien eu une agression de la part du chien, et s'il est nécessaire de prendre contact avec son propriétaire. L'agent de la DDT décide ensuite le maintien ou non du chien en alpage.

Dans le cas particulier du service civique, couplé au fait d'être en station de ski, des missions supplémentaires se sont rajoutées à celles inhérentes au médiateur pastoral. Ces nouvelles missions sont conduites par la volonté de l'Office de tourisme. Premièrement, la présence quasiment continue du médiateur pastoral dans la station permet d'assurer un suivi sur les équipements la composant. Cela prend forme d'une veille sur l'état général des sentiers de randonnée. Le sentier qu'empruntent majoritairement les visiteurs de la station se nomme « Le monde des 6 lacs » et comme son nom l'indique, il emprunte les chemins traversant une multitude de lacs d'altitude présents sur le domaine. De nombreuses installations artistiques et interactives poursuivent ce sentier pour le rendre ludique et attractif. Lors de la redescente, le médiateur pastoral vérifie leur fonctionnement et observe qu'il n'y ait pas de dégradation. La moindre anomalie est remontée au personnel de l'Office de tourisme qui rétablira le défaut.

Deuxièmement, une participation à une vidéo de sensibilisation a eu lieu. Celle-ci a été effectuée dans le cadre de la communication relayée par l'Office de tourisme d'Orcières sur la vie de la station. La courte vidéo, illustrant le quotidien de médiateur pastoral, fait partie d'une série ayant pour but de mieux connaître les métiers souvent méconnus associés à la station⁹. C'est donc par le biais de ce médium que l'action de sensibilisation s'est aussi transmise. Publier ce genre de contenu sur les réseaux sociaux permet de toucher un grand nombre d'utilisateurs de la montagne susceptibles de rencontrer des troupeaux lors de leurs randonnées. Ces vidéos ne touchent pas

⁹ Vidéo disponible sur le compte Instagram de la station d'Orcières-Merlette.
Lien de la vidéo : <https://www.instagram.com/p/DNTAVKkskBW/>

seulement les « followers » des comptes de la station sur lesquels les vidéos ont été publiées (Facebook et Instagram) mais aussi des personnes dont l'intérêt se porte vers ce genre de contenu (randonnée, montagne, tourisme). C'est donc un large panel d'individus qui pourront bénéficier de la sensibilisation aux chiens de protection, bien que ces derniers n'aient jamais visité le Champsaur.

Troisièmement, les données représentant la fréquentation touristique sont particulièrement complexes à récolter, mais très précieuses pour une structure telle qu'un office de tourisme, c'est pourquoi une catégorisation des profils croisés lors du maraudage était demandée. Cette catégorisation s'opère sous la forme d'une simple question : le but est d'identifier si le randonneur connaît les chiens de protection et surtout les gestes à suivre lorsqu'il est amené à en rencontrer un. Ainsi, amorcer la discussion par « Connaissez-vous les chiens de protection ? si oui, connaissez-vous les bons comportements à avoir face à eux ? » est un bon moyen de récolter la donnée, et d'en suite poursuivre le dialogue. Ensuite, c'est à partir d'une simple observation que l'on détermine si la personne sensibilisée est habituée à évoluer en montagne. Cette catégorisation reste subjective, notamment car c'est à partir des réponses fournies lors du dialogue et du niveau d'équipement de l'individu que ce paramètre est déterminé. Chaque jour, les informations récoltées sont intégrées dans une base de données, ce qui permettra à la fin de la saison de visualiser et d'analyser ces dernières. Encore une fois, il ne s'agit que d'un simple échantillon pris sur des individus aléatoires traversant le sentier, l'objectif étant d'avoir un regard global sur les touristes fréquentant la station et non une étude exhaustive de la totalité des individus. Malgré ces outils parfois arbitraires, cela permet de rendre compte de l'impact de la sensibilisation et d'observer les profils rencontrés selon les dates et les l'emplacement sur lequel a lieu la sensibilisation. La récolte de ces informations prend la forme d'une base de données sur laquelle un bilan de fin de saison pourra se reposer. C'est ainsi par le prisme de cette banque de données que le champ d'impact et l'efficacité du médiateur pastoral peut être quantifiée.

C. Elaboration d'outils méthodologiques supplémentaires

Le service civique concentrant majoritairement des missions opérationnelles, plusieurs tâches supplémentaires s'y sont ajoutées afin de créer des données permettant de répondre de façon complète à la problématique. Ces multiples outils méthodologiques se sont orientés vers deux formes : des entretiens semi-directifs et un questionnaire. Ce qui suit a pour but d'éclairer les motifs des choix pour lesquels les acteurs concernés ont été choisis et la manière dont ces outils ont été abordés.

1. Entretiens semi-directifs

Premièrement, compte-tenu du fait que le rôle de médiateur pastoral est d'assurer un lien entre tous les acteurs dépendants du secteur touristique et agricole, de nombreux contacts s'offrent assez facilement et rapidement au cours de la saison. Ces entretiens sont d'abord motivés par la volonté de mieux connaître le rôle de chacun des acteurs du réseaux, mais aussi de récolter leurs points de vue sur la situation, ainsi que les pistes d'améliorations qu'ils souhaiteraient voir s'appliquer. Parmi les individus dont les réponses semblent pertinentes d'être récoltées seulement des acteurs appartenant aux structures accompagnant les activités pastorales dans leur adaptation au retour du loup gris ont été entretenus : agent du Parc national des Ecrins et chargée de développement à l'Office de tourisme d'Orcières. Nous pourrions y voir un second groupe, qu'on ne pourrait pas vraiment appeler groupe puisqu'il est simplement composé des touristes fréquentant la commune d'Orcières. Ces derniers feront l'objet d'une étude menée à partir d'un questionnaire que nous développerons par la suite. Afin de mener un entretien permettant d'obtenir des réponses claires et exhaustives, créer une grille d'entretien semblait être essentielle (Annexes 2 et 3). Celle-ci permet de récolter l'intégralité des informations souhaitées, mais aussi de fluidifier le dialogue avec la personne interrogée. De même, l'objectif de l'entretien est préalablement communiqué à l'acteur afin que celui-ci puisse organiser ses réponses dans la mesure où certaines d'entre elles traitent de sujets complexes.

Parmi les structures encadrantes, le premier individu entretenu est membre du Parc national des Ecrins. Il s'agit de Pierre Bouvet, chargé de mission « loup et pastoralisme », responsable des mesures favorisant la cohabitation entre la présence du loup gris et des activités humaines. Il semble pertinent de s'adresser au coordinateur des médiatrices pastorales du parc national, notamment car ce dernier a pu observer la genèse des actions de gestion du pastoralisme dans la vallée du Champsaur, et même à une échelle géographique plus globale. Il s'agit de la pierre angulaire qui articule les liens entre la totalité des acteurs du réseau. Ainsi, connaître son quotidien et les évolutions qui en découlent permet d'avoir une vision d'ensemble des dynamiques du territoire en ce qui concerne les problématiques inhérentes à la présence du loup gris.

La seconde personne entretenue est Agnès Lagier, la chargée de développement de l'Office de tourisme d'Orcières. Au-delà des missions de dynamisation des hébergements de la station d'Orcières-Merlette, il s'agit de la responsable du poste de médiateur pastoral depuis sa mise en place en 2024. C'est elle qui encadre ce service civique. L'entretien semblait donc essentiel pour comprendre les enjeux auxquels la structure fait face et les raisons pour lesquelles l'Office de tourisme a souhaité la présence d'un médiateur pastoral. Le poste de chargé de développement est transversal, ce qui lui permet d'avoir une vision globale des acteurs et des solutions visant l'attractivité de la station. Agnès Lagier est en lien avec la stratégie de médiation initiée par le Parc national des Ecrins depuis sa création, elle connaît alors ses perspectives et la mise en œuvre de ses actions concernant la gestion du tourisme et du pastoralisme. La chargée de développement est donc source de nombreuses connaissances inhérentes aux dynamiques d'adaptation du territoire face aux récents changements, et ce à l'échelle de la station de ski, de la commune d'Orcières mais aussi à l'échelle de la vallée du Champsaur.

2. Questionnaire auprès des randonneurs

Dans la mesure où les membres représentant les acteurs du tourisme sont les touristes eux-mêmes, il semblait peu pertinent d'effectuer des entretiens semi-directifs avec un groupe d'individus aussi dense. Il est difficile de recueillir les points de vue d'une masse en étant exhaustif, c'est pourquoi nous nous concentrons sur un échantillon de cette dernière. En plus des données récoltées quotidiennement précédemment mentionnées, un questionnaire représente l'outil idéal pour recueillir rapidement des données concernant ce troisième groupe d'acteurs. En effet, il s'agit de distribuer une série de questions à des individus aléatoires, il suffit donc de rédiger ledit questionnaire et de le proposer lors des actions de sensibilisation effectuées sur le terrain. Ce questionnaire est partagé sous forme de QR code, les individus voulant participer sont alors redirigés vers le lien hébergeant la série de questions en ligne (Annexe 4). Précisons que le questionnaire est totalement anonyme et qu'aucune réponse n'est obligatoire, celles amenant à partager des informations personnelles sont facultatives. L'objectif de la récolte de ces données est d'analyser les pratiques des randonneurs vis-à-vis de leurs connaissances des chiens de protection. L'étude vise à évaluer les avis, l'appréhension des randonneurs face à ces chiens, et ainsi de connaître leurs expériences s'ils en ont. Enfin, le questionnaire permet d'étudier l'impact des différents supports et médias utilisés comme outil de sensibilisation aux nouvelles pratiques pastorales, et plus précisément des comportements à adopter face à un chien de protection.

IV. Résultats

De manière que l'on distingue bien les méthodes de récolte de données, la description des résultats suit la différenciation des protocoles dans son organisation. Premièrement, ce sont les données récoltées au cours des missions du service civique qui seront présentées, illustrant la finalité de ce qu'apporte le médiateur pastoral lors de sa sensibilisation. Deuxièmement, ce sont les données des outils supplémentaires mis en place pour approfondir ce mémoire qui seront étudiées. Nous analyserons alors les entretiens réalisés avec les acteurs encadrant le métier de médiateur pastoral, ainsi que le questionnaire rempli par les randonneurs.

A. Résultats des missions de médiateur pastoral

Les résultats ont été récoltés sur la période d'exercice des missions de sensibilisation. Cette période de récolte de données s'étend du 4 juillet au 24 août 2025, représentant approximativement les deux mois où la fréquentation touristique est à son maximum. Au cours de cette période, ce sont au total **2254 individus qui ont été sensibilisés**, représentant ainsi une moyenne de plus de **66 randonneurs par jour**. Rappelons que beaucoup de facteurs agissent sur ce nombre au quotidien. D'une part, la date à laquelle s'effectue l'action, car cette variable impacte le niveau de fréquentation de touristes présents dans la station. D'autre part, les conditions météorologiques : cet été 2025 a compris des semaines très chaudes, voire quelques jours caniculaires ; mais aussi quelques jours pluvieux. Rares étaient les randonneurs risquant de s'aventurer sur les sentiers dans de telles conditions. Enfin, le lieu de sensibilisation impacte fortement le nombre d'individus rencontrés puisque ces emplacements changent chaque semaine. Bien plus de promeneurs pouvaient être abordés à la sortie des remontées mécaniques qu'à proximité des troupeaux, où plusieurs kilomètres de marche étaient nécessaires.

Dans la mesure où le lieu de fonction est un domaine skiable pouvant accueillir un grand nombre de touristes, de nombreux profils se retrouvent sur les sentiers. Une proposition de catégorisation de ces profils a intégré la récolte des données à partir de la fin du mois de juillet. D'une part, il était souhaitable d'identifier les randonneurs connaissant les gestes et comportements à adopter lors de rencontre avec des chiens de protection. Cela est particulièrement pertinent pour évaluer l'impact de la sensibilisation. Ces données ont été comptabilisées entre les dates du 23 juillet au 24 août 2025. Au total, ce sont **1070 individus** qui figurent dans cette observation. On observe alors sur ces dates 673 (62,90%) randonneurs déclarant connaître les gestes, pour 397 (37,10%) déclarant ne pas les connaître (Figure 19). C'est donc une répartition de presque deux tiers/un tiers de la population. D'un côté, observer une majorité connaissant les gestes est positif, d'un autre cela signifie que la sensibilisation impacte – bien que cela représente un effectif important – une part plus minime de la population. En outre, rappelons que sont catégorisés comme individus « connaissant les gestes » les personnes connaissant au moins un des bons comportements, augmentant de façon très importante cette part d'individus. La sensibilisation

permet de partager l'intégralité des comportements, mais aussi des informations supplémentaires concernant les pratiques des bergers et des éleveurs, qu'une très faible part des randonneurs connaît.

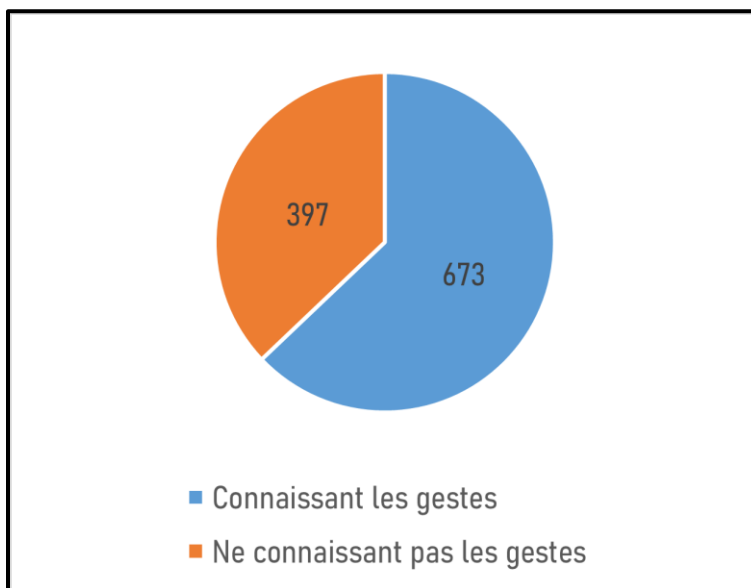


Figure 19 : Répartition des individus connaissant les gestes à adopter face aux chiens de protection

Une autre catégorisation, plus subjective, concerne l'habitude qu'ont les individus sensibilisés à fréquenter la montagne. Ce recueil de données a été réalisé entre le 29 juillet et le 24 août 2025. Au total, ce sont 935 randonneurs qui ont été identifiés sur cette variable. Parmi eux, 589 (62,99%) ont été catégorisés comme « habitué » et 346 (37,01%) comme « non-habitué » (Figure 20). Les pourcentages suivent la tendance de la précédente catégorie. Bien qu'il y ait sûrement une corrélation et que cela semble cohérent, il a été observé que ce ne sont pas nécessairement les individus n'étant pas habitués à la montagne qui ne connaissent pas les gestes à suivre face aux chiens de protection. En effet, ces derniers sont plus susceptibles de rencontrer des informations concernant la présence des troupeaux dans un office de tourisme, tandis qu'un « local » ne fréquentera pas ce genre de service.

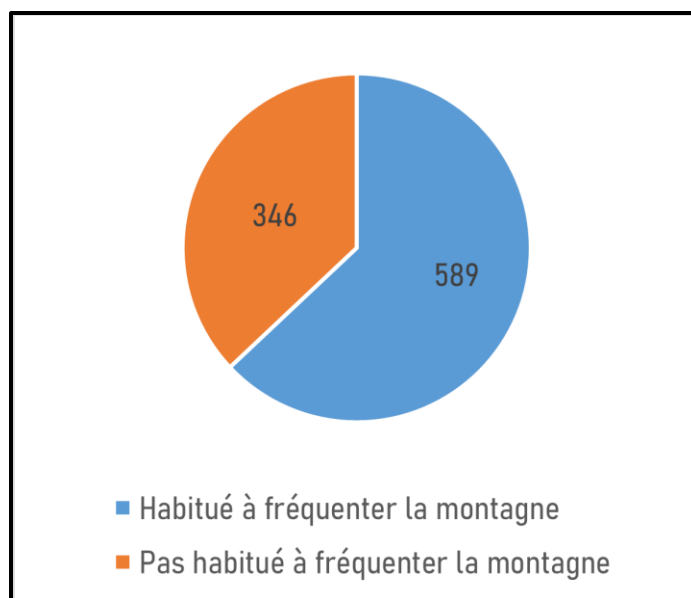


Figure 20 : Répartition du nombre d'individus habitués à fréquenter la montagne

Ainsi, on observe sur cette saison une hétérogénéité des profils de randonneurs rencontrés. Cette diversité naît de multiples facteurs, bien que la situation géographique et le contexte particulièrement touristique de la commune d'Orcières orientent considérablement le type de public rencontré. Enfin, au-delà de la présence sur le terrain, le contenu internet proposé par l'Office de tourisme touche un nombre important de profils, forcément très varié puisque les vidéos apparaissent dans les flux sans forcément suivre le compte de la station d'Orcières-Merlette. La vidéo concernant le métier de médiateur pastoral et la sensibilisation sur les chiens de protection a touché plus de 11 000 internautes à la date du 28 août 2025.

Entre le 24 juin et le 28 août 2025, 12 incidents impliquant un chien de protection ont été rapportés sur la commune d'Orcières, c'est-à-dire 4 de plus que l'année 2024. Parmi ces incidents, 6 ont été rapportés à la DDT via les fiches de recueil d'expérience (Annexe 1). Concernant leur répartition géographique, 9 de ces incidents ont eu lieu sur le domaine de la station, 2 dans la vallée d'Archinard et 1 dans le hameau de Prapic sur le sentier du Saut du Laïre. On observe une concentration de ces incidents pendant le mois de juin (3 incidents entre le 24 et le 30 juin) et de juillet (7 incidents). Deux incidents ont été rapportés dans la période du 1^{er} au 28 août. Les agissements et comportements des chiens de protection sont variés : l'Office du tourisme recense sur les 12 incidents 6 morsures, 4 pincements et 3 attaques sur des chiens de compagnie. Le bilan de cette saison est donc plutôt négatif, bien que la fréquence des attaques semble s'être calmée au tournant du mois d'août. Cela peut notamment s'expliquer par la montée en altitude des troupeaux, qui réduit les risques de rencontre avec les randonneurs.

B. Résultats des outils méthodologiques supplémentaires

Les résultats suivants proviennent majoritairement du questionnaire à l'attention des randonneurs puisque les données des entretiens sont plutôt qualitatives, et feront l'objet d'une analyse plus courte. Le questionnaire vise à compléter l'échantillon des données traitées dans la partie précédente. Ce sont 54 réponses qui ont été récoltées sur ce questionnaire sur la période du 11 au 27 août 2025. Bien qu'il n'y ait proportionnellement peu de réponse face au 2254 individus sensibilisés, les données sont plus denses et plus précises et invite à une analyse plus fine de la catégorisation des touristes et de leur rapport aux chiens de protection. Les individus sélectionnés étant totalement aléatoires, leurs âges sont plutôt diversifiés, le but étant de récolter un ensemble exhaustif d'expériences. On note seulement une part plus faible des plus de 50 ans (Figure 21).

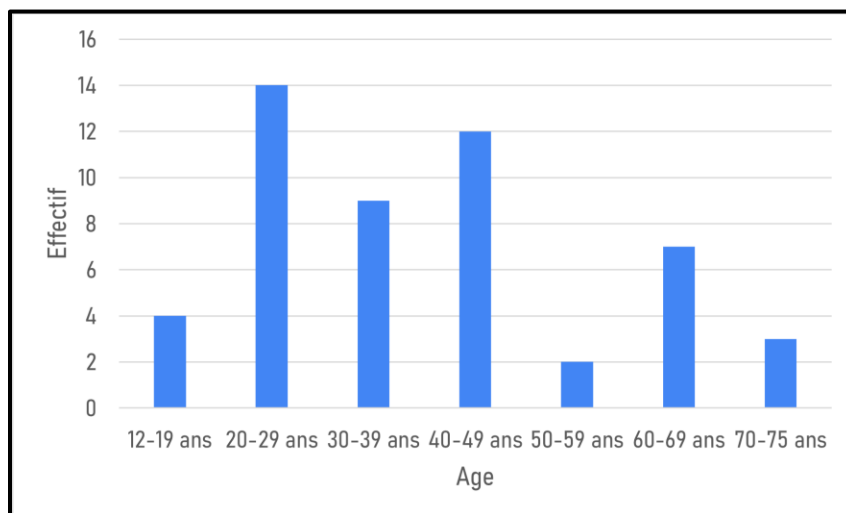


Figure 21 : Répartition de l'âge des répondants au questionnaire (51 réponses)

Afin de savoir si les réponses du questionnaire suivent la tendance des observations réalisées lors des missions de médiation, mais aussi pour illustrer la variété des profils interrogés, la question « êtes-vous habitué à fréquenter la montagne ? » a été à nouveau posée. Nous observons encore une part plus grande de personnes « habituées » à la montagne (48%), bien qu'une grande partie (37%) des répondants nuancent leur fréquence de la pratique en répondant « occasionnellement » (Figure 22).

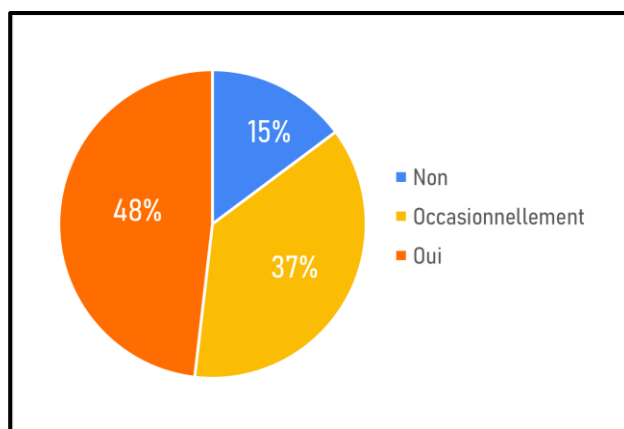


Figure 22 : Distribution des réponses à la question « Êtes-vous habitué à fréquenter la montagne ? » (54 réponses)

Une première partie du questionnaire se concentre sur le niveau de connaissance des randonneurs sur les chiens de protection. Une série de cinq questions porte sur ce thème, questionnant leur niveau global de connaissance de ces chiens et des comportements à adopter face à eux. La série de questions interroge aussi leurs expériences et leur rapport face à ces chiens. Globalement, nous observons un degré de connaissance mitigé, voire faible, des chiens de protection, avec seulement 20% des répondants considérant avoir un savoir solide (Figure 23). Les résultats rejoignent les observations de terrain : la population semble connaître seulement une partie des informations relatives aux chiens et aux gestes à suivre (Figure 24), même si une majorité les a déjà rencontrés lors de randonnées (Figure 26).

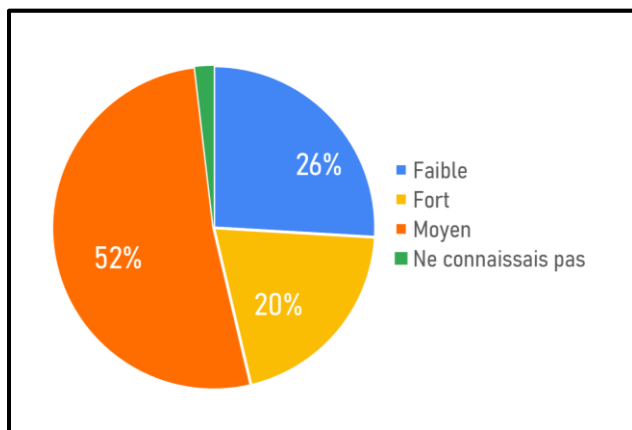


Figure 23 : Distribution des réponses à la question « Comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance vis-à-vis des chiens de protection ? » (54 réponses)

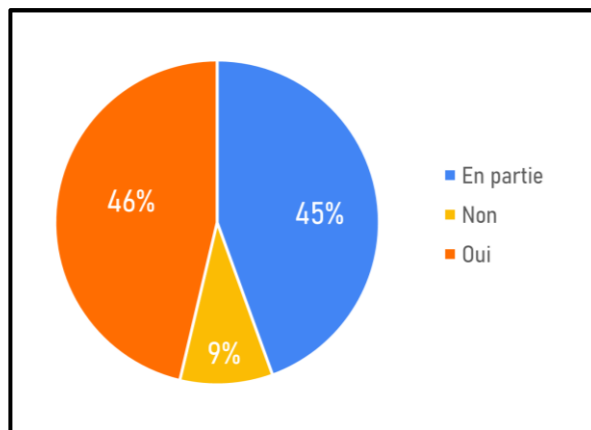


Figure 24 : Distribution des réponses à la question « Connaissiez-vous les bons comportements à adopter face aux chiens de protection ? » (54 réponses)

Bien qu'une majorité ait des rapports et une vision positive des chiens de protection, on note tout de même une faible part – malgré tout présente – d'une vision plutôt négative du chien de

protection (Figure 25) qui peut être alimenté par des a priori : « [je suis] septique depuis les récents incidents » témoigne un individu ayant répondu au questionnaire. Ce mauvais rapport aux chiens peut aussi être alimenté par de mauvaises expériences qu’ont malheureusement vécu 5 répondants (Figure 27).

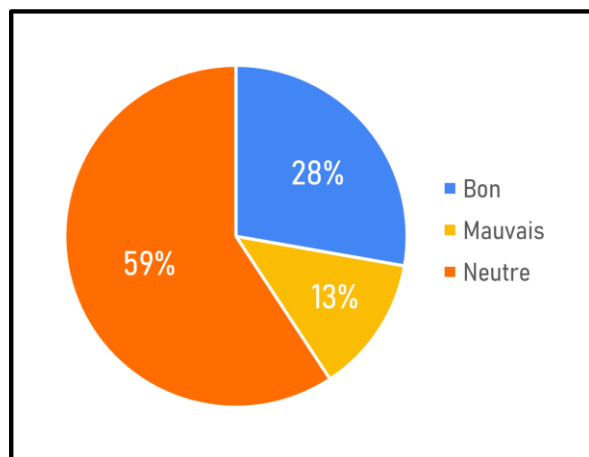


Figure 25 : Distribution des réponses à la question « *Quel est votre rapport avec les chiens de protection ?* » (54 réponses)

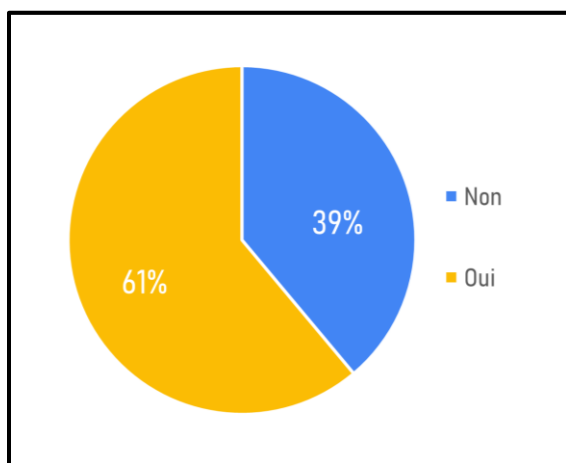


Figure 26 : Distribution des réponses à la question « *Avez-vous déjà eu une expérience de rencontre avec un ou des chiens de protection ?* » (54 réponses)

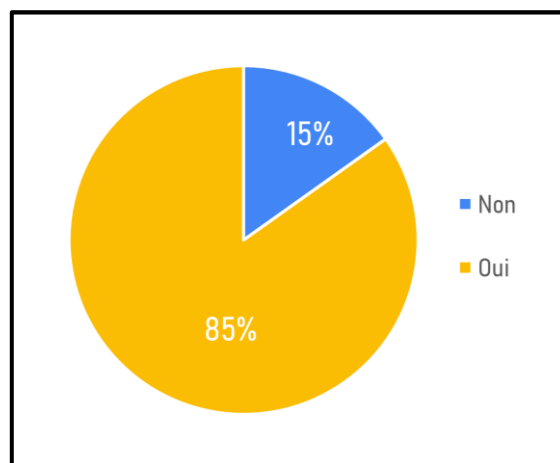


Figure 27 : Distribution des réponses à la question « *Cette expérience s'était-elle bien passée ?* » (33 réponses)

Une seconde partie du questionnaire s’oriente vers les outils permettant le partage d’informations concernant les pratiques pastorales, et principalement les sur les comportements favorisant les rencontres avec les chiens de protection. Cette partie des réponses sert à comprendre l’impact des outils mis en place par les institutions et leur utilité aux yeux du public visé. De plus, elle permet d’identifier les supports les plus impactants – ou du moins ceux que rencontrent les randonneurs lors de leur pratique de la montagne. Près de trois quarts des répondants ont déjà rencontré des informations (Figure 28). Cela rejoint les questions du niveau de connaissance, qui montre que ces

individus n'ont retenu que partiellement les informations présentes sur ces supports. Un élément notable des réponses est la proportion (64,1%) d'individus ayant été sensibilisés par des professionnels (Figure 29). Malgré l'omniprésence des autres supports, c'est cet outil qui touche la majorité du public, rendant particulièrement pertinente la présence d'un médiateur pastoral et du discours du personnel d'accueil dans les offices de tourisme. Les panneaux d'informations, aujourd'hui présents à l'entrée de chacune des randonnées de la vallée où peuvent se trouver des troupeaux, ont été lus par seulement moins de la moitié des répondants (46,2%). Ce résultat assez peu élevé par rapport à leur présence peut potentiellement s'expliquer par le contexte dans lequel le formulaire a été rempli : les randonneurs ont en grande partie été rencontrés lors de leur descente de remontée mécanique, où les panneaux sont bien présents mais difficilement discernables parmi la quantité d'information fournie à l'entrée des télésièges. Enfin, une très grande majorité (92%) des répondants ayant rencontré ces différents supports considère que les informations fournies sont suffisantes par rapport à leur pratique de la montagne. A partir de cet ensemble de données, on remarque donc une efficacité des supports, mais encore un manque en ce qui concerne la diffusion des informations. C'est d'ailleurs ce que soulignent les interrogés dans leurs propositions d'amélioration : « plus de rencontres avec le médiateur » ; « diffusion dans les écoles dans le temps scolaire » ; « plus de renseignements sur le web » ; « possibilité de partage sur les réseaux sociaux ». 8% déclarent néanmoins que l'information n'est pas suffisante. Un interrogé souligne son souhait d'« accentuer le dressage des chiens de protection, ainsi que la présence des bergers près des troupeaux ».

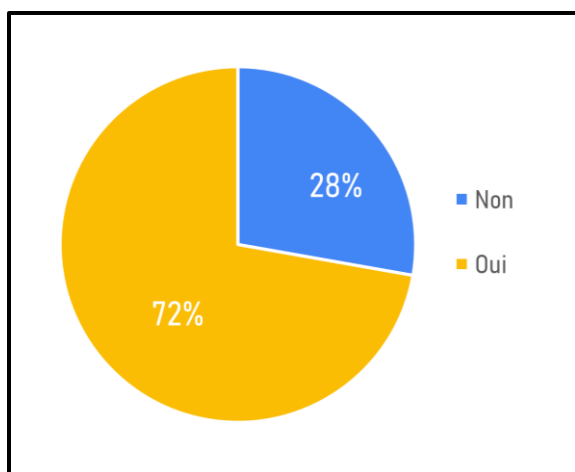


Figure 28 : Distribution des réponses à la question « Avez-vous déjà rencontré des informations visant à sensibiliser sur les chiens de protection ? » (54 réponses)

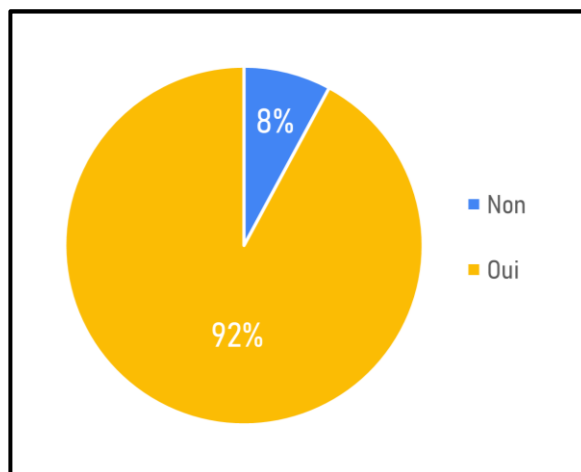


Figure 29 : Distribution des réponses à la question « Selon vous et par rapport à vos pratiques, ces informations sont-elles suffisantes ? » (38 réponses)

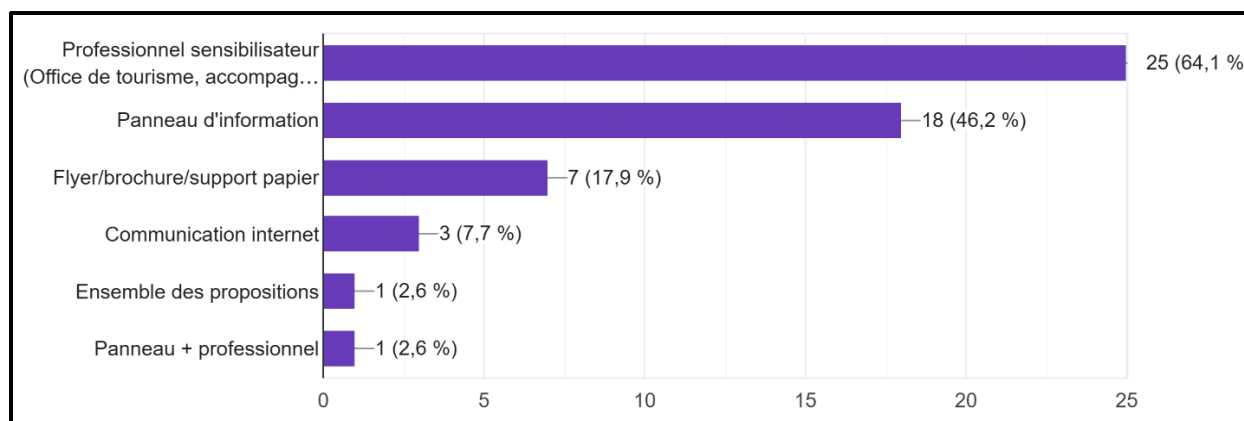


Figure 30 : Distribution des réponses à la question « *A partir de quel support avez-vous rencontré ces informations ?* » (40 réponses)

Concernant les retours des deux entretiens avec les professionnels encadrant les médiateurs pastoraux, la majorité des informations recueillies vis-à-vis d'Orcières a été communiquée par la chargée de développement de l'Office de tourisme de la commune. Bien que le chargé de mission « loup et pastoralisme » du Parc national des Ecrins supervise la médiatrice pastorale du Champsaur-Valgaudemar, la commune d'Orcières – tout de même particulièrement impactée par le retour des chiens de protection – ne représente qu'une faible proportion du territoire. Pierre Bouvet soutient alors simplement le fait que l'initiative du parc national a permis de répondre en partie à la problématique qui se posait au territoire, et que les retours – du public et des professionnels – depuis l'instauration du poste en 2020, ont soutenu l'implantation de médiateurs pastoraux sur l'intégralité du territoire.

« L'objectif était de montrer qu'implanter des médiateurs fonctionnait et inciter les autres structures à le faire. On l'observe notamment justement avec l'Office de tourisme d'Orcières depuis l'an dernier avec ton poste et [l'Office de Tourisme Intercommunal du Champsaur-Valgaudemar] qui produit des panneaux de prévention. » Pierre Bouvet

On remarque alors que la dynamique de cette initiative semble satisfaisante, que cela soit pour les structures gestionnaires ou les acteurs visés par celle-ci. Agnès Lagier de l'Office de tourisme d'Orcières, appui la positivité des retours du public vis-à-vis des panneaux de prévention de l'OTI Champsaur-Valgaudemar, et renseignements du personnel d'accueil de la station. Agnès Lagier souligne surtout les perspectives d'améliorations envisagées par la structure.

« Sur le site Internet, pour l'instant, on n'a pas mis grand chose. Et c'est vrai que c'est quelque chose qu'on devrait faire »

« Sensibiliser – mais de manière plus large – le personnel des remontées mécaniques, même des commerçants, des sociopros, [...] des gens qui sont originaires de la montagne et qui ne connaissent pas forcément les bonnes pratiques à avoir. » Agnès Lagier

Les propositions d'amélioration ne manquent pas, mais sont parfois bridées par la conscience de limites financières et juridiques.

« Il y a des idées qui sortent, notamment dans le Queyras. Mettre des balises GPS sur les chiens pour savoir où est-ce qu'ils allaient les repérer. Il y a des éleveurs, des bergers qui n'étaient pas d'accord par rapport à la liberté de circulation. »

« Il y a le côté financement, puis il y a le côté politique aussi. Parce que c'est un sujet qui est aussi un peu politique, mine de rien. » Agnès Lagier

V. Discussion

A. Les liens avec la formation du Master GEMO

Ce service civique s'inscrit dans le cadre de mes études au sein du Master Gestion et Evaluation des environnements Montagnards (GEMO). Cette formation m'a permis de commencer ce poste avec de nombreux atouts et savoirs, ce qui m'a aidé ensuite dans l'exercice de mes missions, mais aussi dans la recherche menée dans cette étude. Le Master GEMO m'a apporté un cadre méthodologique solide, indispensable à la réalisation de mon mémoire. La formation m'a permis d'acquérir les méthodes nécessaires à la collecte et à l'analyse de données qualitatives et quantitatives, notamment par l'élaboration de questionnaires et la conduite d'entretiens semi-directifs, en autonomie. Elle m'a également fourni des connaissances précieuses sur le contexte culturel des activités de montagne, en particulier à travers l'étude du pastoralisme, de son héritage historique, de ses pratiques et de son rôle dans la gestion de la biodiversité et des paysages. Concernant les enjeux relatifs au secteur du tourisme, j'ai pu approfondir ce thème grâce à un séminaire consacré à la fréquentation touristique organisé par la promotion en décembre 2023. Cet événement m'a donné de nombreuses clés de compréhension des dynamiques touristiques actuelles et des défis auxquels les acteurs font face. Par ailleurs, la formation a renforcé ma compréhension des structures et institutions qui interviennent dans la gestion des territoires, en mettant en lumière la complexité des réseaux d'acteurs impliqués dans la protection des espaces naturels. Cette approche transversale, caractéristique de la géographie, m'a permis de saisir la diversité des intérêts et des positions politiques face aux problématiques soulevées par le retour du loup et l'usage des chiens de protection. Ces acquis ont été déterminants pour adopter une posture de recul et de médiation, essentielle afin de comprendre les attentes des acteurs concernés et les tensions générées par cette cohabitation.

B. Les apports du service civique

Ce service civique – bien que je n’en serais qu’à sa moitié au moment où ce mémoire sera achevé – m’a permis de mettre en œuvre les connaissances théoriques mentionnées plus haut. Au-delà de la mise en pratique de ces connaissances académiques, ce service civique m’a beaucoup entraîné sur l’aspect humain, qui est central dans cette étude. En effet, être « médiateur » implique de se placer au milieu des acteurs. La connaissance complète des points de vue qui diffèrent sur le sujet relativement sensible des chiens de protection est nécessaire pour montrer la compassion et la compréhension des problèmes de chacune des parties. Bien que la sensibilisation se traduise par un « aller-vers » les randonneurs, une grande partie du travail de médiateur implique l’observation et surtout l’écoute des concernés. Ce service civique permet de travailler sur un sujet luttant contre une vision manichéenne du territoire. Cela rejoint même une cause philosophique à laquelle je voue un grand intérêt au quotidien. Le rôle de « médiateur » correspond parfaitement à ce que je vise en tant que géographe mais aussi en tant qu’humain. Le sujet d’étude – qui est particulièrement opérationnel – vient questionner dans le fond le paradigme dans lequel notre société a choisi de vivre. Enfin, les problématiques découlant du retour du loup induisent la création de nouveaux points de vue intéressants quant à notre place dans la nature. Se concentrer sur la résolution des enjeux que soulève la cohabitation des pratiques pastorales et touristiques permet de prendre du recul sur les choix sociétaux et d’explorer des nouvelles visions de notre rapport au sauvage.

C. Les difficultés de l'étude et du service civique

Le médiateur pastoral réalise quasiment la totalité de ses missions sur le terrain. Bien que cela soit gratifiant de pouvoir évoluer dans le cadre qu'offrent les paysages du Champsaur, cela est source de difficulté, notamment pour la réalisation d'un tel travail universitaire. En effet, au-delà de la nécessité de devoir s'adapter à tout type de milieu et de météorologie, la rédaction et le recueil de données pour ce mémoire se posent comme un défi. Il s'agit plutôt d'un souci organisationnel que d'un souci physique. L'association de ces missions relève d'une certaine assiduité et d'autonomie pour les accomplir correctement.

Un autre facteur de la complexité de ce service civique réside dans le contact avec les individus sensibilisés. C'est parfois une centaine de randonneurs qui sont sensibilisés chaque jour, et chacune de ces personnes possède des avis variés sur la question du retour du loup ou des chiens de protection. Il est alors nécessaire d'adapter son discours pour chacun de ces individus, toujours en gardant en mémoire la responsabilité d'être un ambassadeur de la structure que l'on représente. Le médiateur pastoral est en première ligne dans le relai entre les institutions de gestion du territoire et les autres acteurs touchés par le système en mutation. C'est donc une image toujours neutre qu'il est nécessaire de faire percevoir aux personnes sensibilisées.

En ce qui concerne la rédaction de cette étude, une des principales difficultés se retrouve dans le besoin de fixer des barrières cohérentes. Le sujet traitant de l'évolution des pratiques agricoles suggère un nombre incalculable de directions dans lesquelles il est possible d'aller. Le retour du loup est un phénomène impactant les exploitants et l'économie du secteur agricole à l'échelle nationale, il sous-entend alors des problématiques profondes qui touchent bien plus de domaines que simplement celui de la géographie (droit, économie, écologie, etc.). Dans la même logique – et cela a été fortement appuyé dans le développement notre l'étude – le réseau d'acteur est particulièrement dense. Devoir comprendre le rôle de chacune des instances propres à un territoire représente encore une fois un défi. Dès le début du service civique, un travail indirect d'appropriation du territoire, de sa géographie et de ses institutions doit être effectué afin d'y évoluer efficacement.

D. Les perspectives supplémentaires de l'étude

Du fait des contraintes organisationnelles qu'implique le service civique, de nombreuses idées pouvant alimenter cette étude n'ont pas pu être mises en œuvre. C'est notamment le cas de nombreux entretiens qui n'ont pu être réalisés. Car – comme il l'a été souvent souligné – le travail de médiation et de sensibilisation au contexte agricole actuel réunit un réseau d'acteur dense. C'est pourquoi des structures clés telles que la DDT ou le CERPAM – dont il a régulièrement été fait mention – représentent des sources exceptionnelles de données concernant les dynamiques des actions mises en place. Il en va de même pour la Gendarmerie nationale, qui serait intéressante d'interroger sur l'évolution des questions juridiques soulevées par les chiens de protection.

Parmi les perspectives du métier, je pense qu'il faut questionner le rôle du médiateur pastoral, en tout cas à Orcières, où le lien avec les éleveurs pourrait être plus fort. Les missions inhérentes au service civique semblent ne s'agir principalement que de sensibilisation envers les randonneurs, et parfois de rapport des incidents à la DDT. Le bilan des incidents de 2025 compte un plus grand nombre que l'année précédente, et bien que le rôle du médiateur ne prenne pas en compte la gestion des chiens de protection, cela amène un sentiment de culpabilité vis-à-vis des victimes. Il y a aussi le sentiment d'être responsable de ce bilan et de ne pas avoir agi assez tôt pour prévenir ces incidents. Par la suite, le médiateur pastoral n'a pas la capacité – ni forcément la responsabilité – d'identifier le chien problématique et parfois même l'alpage auquel ce chien appartient. Il serait souhaitable d'identifier plus rapidement les propriétaires et leurs chiens de protection afin de pouvoir prendre contact avec eux à la suite d'incident. Cela est bien entendu juridiquement questionnable, c'est pourquoi réaliser des entretiens avec les acteurs mentionnés plus haut serait pertinent, afin d'éclaircir ce flou du rôle de médiateur pastoral.

Conclusion

Le Champsaur illustre parfaitement la complexité des dynamiques actuelles auxquelles doivent répondre les territoires de montagne, où l'agriculture, tourisme et préservation de l'environnement doivent cohabiter. Le retour du loup gris, bien qu'il constitue un succès pour la biodiversité, est venu bouleverser en profondeur des pratiques pastorales qui s'étaient construites durant près d'un siècle sans la contrainte d'un tel prédateur. Les éleveurs, désormais confrontés à de nouvelles formes de vulnérabilité, ont dû trouver dans le chien de protection une réponse aux pertes auxquelles ils font face. Bien que ce dispositif – désormais utilisé par la majorité des éleveurs depuis 2015 – se révèle efficace, il n'est pas exempt de limites : son coût ; la nécessité de formations ; et la nécessité d'un investissement personnel considérable dans l'éducation du chien. Dans le même temps, le territoire a dû s'adapter aux évolutions du secteur touristique face à l'arrivée d'un public néophyte, n'ayant pas connaissances des pratiques et des codes inhérents aux espaces montagnards. Cette nouvelle population, bien qu'elle soit porteuse d'opportunités, provoque l'augmentation de la fréquentation des sentiers et provoque ainsi un risque plus élevé de rencontre entre promeneurs et troupeaux.

Ce partage de ces espaces génère des incompréhensions, voire des tensions, révélant les limites du multiusage de la montagne. Dans ce contexte, les acteurs de la gestion du territoire se trouvent au cœur d'un rôle d'arbitre, cherchant à concilier la pérennité des activités humaines et la préservation du patrimoine naturel. Le développement récent du métier de médiateur pastoral apparaît alors comme une solution pertinente, puisqu'il propose de créer du lien là où les conflits se cristallisent. À travers des actions de terrain comme des maraudages ou des animations pédagogiques, le médiateur pastoral contribue à enseigner aux randonneurs les bons comportements face aux troupeaux et aux chiens de protection. Par ailleurs, il a la responsabilité de promouvoir une culture de la cohabitation propre aux institutions dont il représente l'image, rappelant leur rôle légitime de gestionnaire du territoire.

L'étude menée à Orcières – appuyée par son Office de tourisme et le Parc national des Ecrins – témoigne la volonté de ces deux structures de trouver des solutions aux problématiques que soulève le multiusage (particulièrement marquées dans cette commune), en intégrant toutes les parties concernées. Le travail de médiateur pastoral apparaît donc comme une réponse efficace à ces conflits émergents. En effet, ce poste à l'initiative du Parc national des Ecrins (en fonction depuis l'été 2020) reçoit des retours particulièrement positifs des individus ciblés par cette démarche. Au-delà de ce que peuvent apporter l'ensemble des supports et des aides proposés par les multiples institutions (DDT, PNE, OT, Ministère de la Transition écologique, etc.) et associations (CERPAM, IDELE), le médiateur apporte un côté humain, qui impose un « aller-vers » sous-entendant une sensibilisation plus efficace de la nouvelle catégorie de touriste dont il est question. Bien que les résultats du médiateur pastoral soient satisfaisants, le réseau gestionnaire du territoire et de la commune d'Orcières cherche à parfaire cette sensibilisation par le prisme de

nouveaux outils, toujours grâce aux échanges partagés au sein de ce dit réseau, mais aussi à travers le recueil de retours des touristes et des éleveurs. Cette réactivité et cette écoute des organismes décisionnels illustrent leur volonté et leur efficacité face à la résolution de la problématique du retour du loup. Ces derniers, à travers les actions mises en œuvre, soutiennent une certaine justice spatiale en vue d'un partage équitable et durable du territoire.

Bibliographie

Candy, F., Debit, S., Dodier, H., & Garde, L. (Coord.). (2021). Quand éleveurs et bergers forgent leurs savoirs dans les Alpes. Repérer et formaliser les savoirs alpins émergents sur les chiens de protection confrontés aux meutes de loups : 28 enquêtes (2e éd., 164 p.).

Charte du Parc national des Écrins. (2024). Parc national des Écrins. <https://www.ecrins-parcnational.fr/la-charte>

Depraz, S. (2020). Justice spatiale et ruralité [Dossier pour l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches, Université Paris Nanterre]. TEL Archives Ouvertes. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03201235>

Eychenne, C. (2025). La revanche des brebis, des broussailles et des bergers : Réflexions géographiques pour une nouvelle idylle pastorale [Dossier pour l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches, Université Clermont Auvergne]. TEL Archives Ouvertes. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-05191597>

Faure, E. (2022). Faune sauvage et paysages dans les Alpes françaises : convoquer le réensauvagement pour penser les dynamiques socio-écologiques. Biodiversité. Université Grenoble Alpes [2020-..]. TEL Archives Ouvertes. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-04086771>

Garde, L., Dimanche, M., & Lasseur, J. (2014). Permanence et mutations de l'élevage pastoral dans les Alpes du Sud. *Revue de Géographie Alpine / Journal of Alpine Research*, 102(2). <https://doi.org/10.4000/rga.2405>

Grente, O. (2021). Understanding the depredation process in grey wolf (*Canis lupus*) and its interactions with lethal measures : Focus on the French Alpine Arc [Thèse de doctorat, Université Montpellier]. TEL Archives Ouvertes. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03558247>

Nettier, B. (2016). Adaptation au changement climatique sur les alpages : Modéliser le système alpage-exploitations pour renouveler les cadres d'analyse de la gestion des alpages par les systèmes pastoraux [Thèse de doctorat, Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II]. TEL Archives Ouvertes. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01412050>

Palet, J. M., Ricou, F., & Segard, M. (2003). Prospections et sondages sur les sites d'altitude en Champsaur (Alpes du Sud). *Archéologie du Midi médiéval*, 21, 199-210. <https://doi.org/10.3406/amime.2003.1413>

Plan national d'action – Loup et activités d'élevage, 2023-2029. (2023). Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Sitographie

Parc national des Ecrins *Loup, qui es-tu ? D'où viens-tu ? Où vas-tu ?*

<https://www.ecrins-parcnational.fr/dossier/loup-es-viens-vas>

Parc national des Ecrins *Alpages*

<https://www.ecrins-parcnational.fr/thematique/alpages>

Parc national des Ecrins *Mieux protéger les alpages des Écrins*

<https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/mieux-protger-alpages-ecrins>

Parc national des Ecrins *Les Écrins moins fréquentés en 2021*

<https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/ecrins-frequentes-2021#:~:text=Ce%20site%20magnifique%20continue%20d,personnes%20par%20jour%20en%20moyenne%20!>

GIP-CRPGE 65 *La signalétique pastorale en Hautes-Pyrénées*

<https://gip-crpge.jimdoweb.com/la-signal%C3%A9tique-pastorale/>

Réserves Naturelles de France *Réserve naturelle du Cirque du grand lac des Estaris*

<https://reserves-naturelles.org/reserves/cirque-du-grand-lac-des-estaris/>

PastoKezako *Où sont les chiens de protection ?*

<https://www.pasto-kezako.fr/ou-sont-les-chiens-de-protection-2/>

Géoportail IGN <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Géoservices IGN *BT Topo* <https://geoservices.ign.fr/bdtopo>

Géoservices IGN *BT Alti* <https://geoservices.ign.fr/bdalti>

Annexes

PREFET DES HAUTES- ALPES		Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes	
Mon expérience avec les chiens de protection			
<i>Vous avez croisé un troupeau de moutons ou de chèvres avec des chiens de protection pendant votre randonnée. Pour nous aider à comprendre le comportement du chien, connaître les circonstances de ces événements et assurer une meilleure cohabitation entre les usagers du territoire, merci de remplir ce questionnaire (environ 3 min) et de le renvoyer à l'adresse suivante : philippe.mathe@hautes-alpes.gouv.fr</i>			
Quelques informations sur vous			
Nom 		Les informations diffusées vous semblent-elles suffisantes ? ☐ Oui ☐ Non	
Prénom 		Si 'Non', précisez : 	
Adresse 		En général, êtes-vous à l'aise avec les chiens ? ☐ Très à l'aise ☐ A l'aise ☐ Mal à l'aise ☐ Peur	
Code Postal		Par quel biais avez-vous trouvé ce questionnaire ? ☐ Office du Tourisme ☐ Magasin de location de VTT ou de matériel de randonnée ☐ Prestataire de randonnées ☐ Club alpin ☐ Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ☐ Office National des Forêts ☐ Parc Régional ou National ☐ Bureau des guides ☐ Refuge ☐ Gîte ou location immobilière ☐ Mairie ☐ Cabinet vétérinaire ☐ Gendarmerie ☐ Journal local ☐ Evènement sportif en montagne ☐ Réseaux sociaux ☐ Autre :	
Commune 			
Sexe ☐ Homme ☐ Femme			
Age ☐ Moins de 30 ans ☐ Entre 30 et 50 ans ☐ Plus de 50 ans			
Région/Département ☐ PACA (hors 05) ☐ IDF ☐ Hautes-Alpes ☐ AuRA ☐ Autre :			
Téléphone			
Mail 		Quelle est votre pratique de la montagne ? ☐ Novice ☐ Amateur ☐ Expérimenté ☐ Professionnel	
Connaissez vous l'existence et le rôle de ces chiens avant ? ☐ Oui ☐ Non			
Le contexte			
Conditions météorologiques ☐ Beau temps ☐ Pluie ☐ Brouillard ☐ Vent		Date de la randonnée / /	
Lieu de la randonnée 		Heure de rencontre avec le chien de protection :	
Activité pratiquée ☐ Randonnée ☐ Trail ☐ VTT classique ☐ VTT à assistance électrique ☐ Autre :		Etiez-vous avec un groupe de personnes ? ☐ Non ☐ Oui, combien :	
		Avez-vous été informé de la présence de chien(s) de protection ? ☐ Non ☐ Oui, comment :	

La rencontre	
La rencontre a eu lieu :	☐ En alpage ☐ Autour d'une ferme ☐ Près d'un village ☐ Sur un parking au départ d'une randonnée Fréquenter vous souvenez ce type de lieu ? ☐ 1 fois/semaine ☐ 1 fois/mois ☐ quelques fois/an ☐ en vacances /fois/an ☐ jamais, c'était la première fois
Etiez-vous sur un sentier / chemin ?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous franchi une barrière ?	☐ Oui ☐ Non
À quelle distance se trouvait le troupeau ?	☐ 0m ☐ 50-300m ☐ >300m ☐ non viable
Le troupeau était-il sur un sentier ?	☐ Oui ☐ Non
Combien de chiens de protection étaient présents ?	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 et +
Le troupeau était-il en parc ?	☐ Oui ☐ Non
Si "Oui" :	☐ Les chiens sont sortis du parc ☐ Vous êtes entré dans le parc
Si "Vous êtes entré" : pourquoi ?	☐ Il y avait un accès pour y entrer ☐ À fin de poursuivre mon chemin ☐ Pour gagner du temps ☐ Pour rapporter du troupeau
Etiez-vous passé au milieu du troupeau ?	☐ Oui ☐ Non
Si "Oui", pourquoi :	☐ Vous ne savez pas qu'il y avait même là, contourner ☐ Le troupeau était trop éloigné pour être couronné ☐ Le confortement était impossible du fait du relief ☐ Le confortement était impossible du fait de la météo ☐ Vous manquez de temps ☐ Vous n'avez peur de vous perdre
Si "Non", vous avez :	☐ fait descendre ☐ couronné le troupeau ☐ autre :
Combien de chiens de protection se sont rapprochés vers vous ?	☐ Aucun ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 et +

Que vous est-il arrivé ? Un (ou plusieurs) chien(s) vous a :	
☐ Observé sans approcher ☐ Approché ☐ Rempli ☐ Sauté ☐ Aboyé ☐ Grogné ☐ Posé ses pattes sur vous ☐ Bousculé ☐ Accroché vos vêtements ou sac ☐ Piécé ou mordu ☐ Autre :	Lors de votre rencontre avec le(s) chien(s), l'un de vous a-t-il été surpris par l'autre ? ☐ Oui ☐ Non
Si "Oui", vous vous êtes vu au dernier moment du fait : ☐ De la topographie (relief) du milieu ☐ De la présence de bâtiments / végétation / rochers ☐ Du troupeau vous cachant mutuellement ☐ De votre vitesse ☐ De votre attention portée sur autre chose ☐ Du repos supposé du chien ☐ Des conditions météorologiques (absence de visibilité...)	Avec-vous vu ou des bâtons de marche ? ☐ Oui ☐ Non
Où étaient vos bâtons de marche lors de l'interaction avec le chien ? ☐ J'étais continué à m'en servir pour marcher ☐ Je les ai rangés ☐ Je les ai utilisés pour me protéger	Etiez-vous accompagné d'un chien de compagnie ? ☐ Oui ☐ Non
Lors de l'interaction avec le chien de protection, votre chien de compagnie : ☐ était tenu en laisse ☐ était en liberté ☐ était dans vos bras ☐ était amical ☐ était agressif ☐ s'est fait mordre par le chien de protection	Pouvez-vous décrire le chien de protection ? ☐ Oui ☐ Non
Si "Oui", précisez : ☐ Paton ☐ Berger d'Aarhaole ☐ Autre :	Site berger / éleveur était présent, est-il intervenu ? ☐ Oui ☐ Non
Si "Oui", le chien a-t-il modifié son comportement ? ☐ Oui ☐ Non	

Les réactions : la voirie et celle du chien	
Quand le chien vous a approché, vous avez : ☐ Complètement ignoré le(s) chien(s) ☐ Quitté le terrain pour contourner le troupeau ☐ Reconnus le chien ☐ Continué à avancer ☐ Stoppé votre déplacement ☐ Stoppé votre vélo et en êtes descendu ☐ Partir calmement au chien ☐ Frité le chien dans le yeux ☐ Levé les bras ☐ Crié ☐ Brandi vos bâtons ☐ Tapé sur le(s) chien(s) avec vos bâtons ☐ Couru ☐ Accablés sur votre vélo ☐ Autre :	Y a-t-il pu piéquer ou mordre ? ☐ Oui ☐ Non
Si "Non", après la rencontre, le chien : ☐ Est reparti calmement ☐ S'est calmé ☐ Est devenu menaçant ☐ Est reparti apeuré	Si "Oui", comment le chien s'est-il arrêté de mordre ? ☐ Grâce à une intervention extérieure ☐ Il s'est arrêté de lui-même ☐ J'ai réussi à le repousser, comment :
Nous vous remercions vivement pour votre contribution.	Vos coordonnées nous seraient utiles pour vous contacter si nous nécessitions plus d'informations.
Les supports et outils d'information sur les chiens de protection	Trois clips de 4 min et un mini-film de 10 min ☐ https://www.dailymotion.com/video/x7c8k8w ☐ https://www.dailymotion.com/video/x7c8k8p ☐ https://www.dailymotion.com/video/x7c8k8q ☐ http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/RMG-impULIES_GA_RUEENS_DE_NOS-TROISPEUX_A_cle6b5Z8.mp4
Les établissements publics ☐ https://www.haute-savoie.gouv.fr/webistes-de-protection-60f7.html ☐ http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable-gouv.fr/spip.php?article=chikins-d-infor-mation-sur-le-chien-chikins-de-s4599.html ☐ https://franceagriculture-rhone-alpes.agriculteur.gouv.fr/PSPassivisme-et-protection-des-animaux-publiques/ ☐ https://fr.gouv.fr/appropriations-politiques-publiques-usuelles/votre-as-a-or-chiens-protection	Après la morsure, vous : ☐ êtes allé parler à l'éleveur / au berger ☐ êtes allé chez le médecin ☐ avez engagé une démarche judiciaire ☐ êtes allé le signaler en mairie ☐ avez eu une incapacité Totale de Travail combien de jours a-t-il été duré ? ☐ A titre :
Après la morsure, le chien : ☐ Est reparti calmement ☐ Est resté menaçant ☐ Est reparti apeuré	Ave eu réellement comment apprécier votre rencontre ? ☐ Bonne ☐ Mauvaise ☐ Ni bonne, ni mauvaise
Quelles conséquences sur votre pratique de la montagne et des espaces pastoraux ? ☐ Aucune ☐ Vigilance accrue ☐ Choix des secteurs fréquents ☐ Arrêt de la fréquentation ☐ Autre :	Autres Remarques :

Cependant, vos informations personnelles ne seront divulguées, si besoin, qu'à nos structures partenaires du projet.	
Les liens utiles ☐ http://dilectio.chiens-techniques/elevage-nrpo/normes-et-criterios/rspasoin.htm#lml ☐ http://siteec.chiens-Chiens-de-protection_CTM_A_2019.pdf ☐ https://www.apra-hautry.com/pastoralisme-dout-protection-des-cheptaux-en-cote-d-opération-zoone-serv-des-chiens-de-protection-ete-toujours-expl ☐ https://asso-vigilance-etoilante.chiens-sa-citoblo-ge-infoprotect-ei-cours-de-patience-lain-pas-tout/ ☐ https://www.echadp.com/document/nist/faq/etec/2019/M.onbpxp_vf.pdf ☐ http://www.pastoralprotection.fr/files/36_Lettre_n2_PP_page	

Entretien loup et chien de protection Pierre Bouvet			
Thèmes	Questions	Relances	
Acteur	Pouvez-vous vous présenter ?	Depuis quand ce poste existe-t-il au sein du PNE ?	
		Ce poste existe-t-il dans d'autres structures ?	
		Quel est votre rôle vis-à-vis des différents acteurs liés aux CP/loup ?	
Pastoralisme et CP	Depuis quand les CP sont-ils utilisés dans le Champsaur ? (depuis le retour du loup)		
	A ce jour, est-ce que le PNE possède la donnée du nombre de CP total possédés par les éleveurs ?	Si non, quelle structure serait susceptible d'avoir ces données ?	
	Quelles sont les actions du PNE vis-à-vis des CP ?	Si oui, Avez-vous un historique de ces données montrant l'évolution de ce nombre ?	
	Est-ce que le PNE recense les incidents entre les CP et l'Homme ?	Pourriez-vous me communiquer ces données ?	
	Quelles sont les autres structures qui soutiennent la gestion des CP ?	Quelles sont les aides fournies ?	
	Les éleveurs ont-ils des aides vis-à-vis des CP ?	Qu'apporte le médiateur pastoral au sein du PNE ?	
	Quel est l'impact des CP sur la prédation du loup ?	Quid des chiens de compagnie ?	
	Pensez-vous qu'il existe un réel impact des CP sur la fréquentation touristique ?	Est-il possible de retrouver une description des aides financières en ligne ?	
	Depuis quand le loup est-il réapparu dans le Champsaur/Massif des Ecrins ?	Y a-t-il des données quantitatives montrant une baisse de la prédation ?	
	Quel est le rôle du PNE vis-à-vis de la présence du loup ?	Si oui, est-il réellement préoccupant ou est-ce minime par rapport aux autres problématiques qui influencent la baisse du tourisme ?	
Loup		Quelle est votre politique de partage de ces données ? (libre accès/confidentielles)	
		Puis-je avoir accès à ces données ?	
	Combien de meutes sont présentes dans la vallée du Champsaur ? (rappel prés loup/pasto avec les données partagées)	Puis-je les communiquer lors de sensibilisation auprès du grand public ?	
		Communiquez-vous ces données avec la gendarmerie ? (la structure serait intéressée)	
	Quel est l'impact du loup sur le bétail ?	Y a-t-il un recensement des incidents de prédation ?	
	Comment fonctionne le système d'aide aux éleveurs (et aux bergers) ?	Puis-je avoir accès à ces données ?	
		Puis-je avoir accès aux données concernant les aides financières en ligne ?	

Annexe 2 : Grille d'entretien – Pierre Bouvet

Entretien chargée de développement Agnès Lagier			
Thèmes	Questions	Relances	
Acteur	Pouvez-vous vous présenter ?	Depuis quand exercez-vous ce poste ?	
		Quelles sont les missions associées à ce poste ?	
		Pourquoi est-ce la chargée de développement qui encadre le MP de l'OT ?	
	Depuis combien de temps y a-t-il des alpages sur la station de ski ?	Depuis quand y a-t-il des CP ?	
Pastoralisme et gestion du tourisme		Quelles étaient les motivations pour embaucher un MP sachant qu'il y a une MP au PNE ?	
	Depuis combien de temps y a-t-il un MP à l'OT ?	Il s'agit seulement de la seconde année, avez-vous noté un progrès depuis la mise en place des MP ?	
	Avez-vous remarqué un changement des pratiques des randonneurs depuis qu'il y a des CP dans la station ?	Si oui, est-ce que cela a un impact négatif sur la vie de la station ? Son économie ?	
	Avec quelles structures êtes-vous en lien pour encadrer les nouveaux enjeux qu'implique la présence des CP ?	Comment fonctionne le système d'aide de l'Etat pour la mise en place d'un MP ?	
	Y aurait-il des pistes d'améliorations de la part de l'OT/MP/autre structure pour favoriser une meilleure cohabitation entre les pratiques pastorales et touristiques ?		

Annexe 3 : Grille d’entretien – Agnès Lagier

QUESTIONNAIRE MÉDIATEUR PASTORAL Ce questionnaire est à destination des randonneurs usagés de la montagne et de leur connaissances/expériences avec les chiens de protection	
Quel est votre âge ?	Quel est votre département de résidence ?
Etes-vous habitué à fréquenter la montagne ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Occasionnellement	Quelle activité pratiquez-vous régulièrement en montagne ? ☐ Randonnée ☐ Randonnée avec un chien de compagnie ☐ Trail ☐ VTT ☐ Pas de pratique régulière Autre :
Comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance vis-à-vis des chiens de protection ? ☐ Faible ☐ Moyen ☐ Fort ☐ Ne connaissais pas	Avez-vous déjà eu une expérience de rencontre avec un ou des chiens de protection ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, cette expérience s'est-elle bien passée ? ☐ Oui ☐ Non Si non, pouvez-vous décrire cette expérience et préciser en quoi elle était mauvaise ? (écrire au verso si besoin de développer)
Quel est votre rapport avec les chiens de protection ? ☐ Bon ☐ Neutre ☐ Mauvais Autre :	Avez-vous déjà rencontré des informations visant à sensibiliser sur les chiens de protection ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, à partir de quel support avez-vous rencontré ces informations ? ☐ Professionnel sensibilisateur ☐ Panneau d'information ☐ Brochure ☐ Communication internet/réseaux sociaux Autre :
Connaissiez-vous les bons comportements à adopter face aux chiens de protection ? ☐ Oui ☐ En partie ☐ Non	
Selon vous et par rapport à vos pratiques, ces informations sont-elles suffisantes ? ☐ Oui ☐ Non Comment pourraient-elles être améliorées ?	

Annexe 4 : Questionnaire « médiateur pastoral » à destination des randonneurs

Liste des figures

Figure 1 : Chronologie simplifiée des étapes du service civique (p.12)

Figure 2 : Le territoire du Parc national des Ecrins à l'échelle régionale (p.13)

Figure 3 : Les secteurs du Parc national des Ecrins (p.14)

Figure 4 : Le territoire du Champsaur au sein du Parc national des Ecrins (p.15)

Figure 5 : Quartiers d'alpages situés dans la station d'Orcières-Merlette (p.17)

Source : OTI Champsaur-Valgaudemar (2024)

Figure 6 : Quartiers d'alpages situés autour du hameau de Prapic (p.18)

Source : OTI Champsaur-Valgaudemar (2024)

Figure 7 : Répartition des populations de loup entre 1898 et 1923 en France (p.21)

Source : François de Beaufort (1984)

Figure 8 : Indices de présence et meutes de loups dans le Parc national des Ecrins en 2021 (p.23)

Source : Parc national des Ecrins, INRAE-LESSEM, OFB (2021)

Figure 9 : Berger d'Anatolie (p.26)

Source : Imberdis, Parc National des Ecrins

Figure 10 : Montagne des Pyrénées (p.27)

Source : Telmon, Parc National des Ecrins

Figure 11 : Cabane pastorale héliportable installée par le Parc national des Ecrins en 2015 (p.29)

Source : Parc national des Ecrins (2015)

Figure 12 : Signalétique pastorale (p.33)

Source : CRPGE (2000)

Figure 13 : Jeu de carte « Qui est qui ? » présentant les différentes races de chiens de protection (p.35)

Source : Parc national du Mercantour (2024)

Figure 14 : Panneau d'information exposant les gestes à suivre lors de rencontre avec un chien de protection (p.35)

Source : PNA loup et activité d'élevage (2024)

Figure 15 : Panneau d'information exposant les quartiers d'alpages selon la période (p.36)

Source : Office de Tourisme Intercommunal du Champsaur-Valgaudemar (2024)

Figure 16 : Panneau d'information présentant les chiens de protection de l'alpage de Valestrèche (Champoléon, Hautes-Alpes) (p.37)

Source : Bergère de l'alpage (2025)

Figure 17 : Stand du PNE lors de la Fête de Prapic, Orcières (2025) (p.41)

Figure 18 : Stand du PNE au Lac des Estaris, Orcières (2025) (p.41)

Source : M. Moing, PNE (2025)

Figure 19 : Répartition des individus connaissant les gestes à adopter face aux chiens de protection (p.51)

Figure 20 : Répartition du nombre d'individus habitués à fréquenter la montagne (p.52)

Figure 21 : Répartition de l'âge des répondants au questionnaire (51 réponses) (p.53)

Figure 22 : Distribution des réponses à la question « Êtes-vous habitué à fréquenter la montagne ? » (54 réponses) (p.54)

Figure 23 : Distribution des réponses à la question « Comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance vis-à-vis des chiens de protection ? » (54 réponses) (p.54)

Figure 24 : Distribution des réponses à la question « Connaissez-vous les bons comportements à adopter face aux chiens de protection ? » (54 réponses) (p.54)

Figure 25 : Distribution des réponses à la question « *Quel est votre rapport avec les chiens de protection ?* » (54 réponses) (p.55)

Figure 26 : Distribution des réponses à la question « *Avez-vous déjà eu une expérience de rencontre avec un ou des chiens de protection ?* » (54 réponses) (p.55)

Figure 27 : Distribution des réponses à la question « *Cette expérience s'était-elle bien passée ?* » (33 réponses) (p.55)

Figure 28 : Distribution des réponses à la question « *Avez-vous déjà rencontré des informations visant à sensibiliser sur les chiens de protection ?* » (54 réponses) (p.56)

Figure 29 : Distribution des réponses à la question « *Selon vous et par rapport à vos pratiques, ces informations sont-elles suffisantes ?* » (38 réponses) (p.56)

Figure 30 : Distribution des réponses à la question « *A partir de quel support avez-vous rencontré ces informations ?* » (40 réponses) (p.57)

Table des matières

Attestation sur l'honneur concernant l'usage de l'Intelligence Artificielle (IA)	3
Résumé.....	4
Abstract	5
Remerciements.....	6
Sommaire	7
Introduction.....	8
I. Le contexte institutionnel et géographique de l'étude	10
A. Le cadre institutionnel.....	10
B. Présentation des missions	11
C. Le cadre géographique de l'étude	13
1. Le Parc national des Ecrins	13
2. La commune d'Orcières	16
II. Cadre théorique.....	20
A. Un système pastoral en mutation	20
1. Le retour du loup gris : élément déclencheur de la mutation.....	20
a) Contexte historique du retour du loup gris	20
b) La situation actuelle du loup gris dans le Parc national des Ecrins	22
2. Les outils d'adaptation du secteur agricole	24
a) Le triptyque de la protection face à la prédation.....	24
b) De nouvelles institutions soutenant l'activité pastorale.....	27
B. Des solutions soutenant la cohabitation entre activités de loisirs et pastoralisme	30
1. Le médiateur pastoral, le lien entre éleveurs et randonneurs.....	31
2. Les supports de communication appuyant le rôle du médiateur pastoral	32
C. Développement de la problématique.....	39

III. Cadre méthodologique.....	40
A. Description des missions du service civique.....	40
B. Approfondissement des missions de médiateur pastoral	43
1. La sensibilisation en maraudage : l'essentiel du travail de médiateur.....	43
2. Les autres responsabilités inhérentes au quotidien du médiateur pastoral	45
C. Elaboration d'outils méthodologiques supplémentaires	48
1. Entretiens semi-directifs	48
2. Questionnaire auprès des randonneurs	49
IV. Résultats.....	50
A. Résultats des missions de médiateur pastoral	50
B. Résultats des outils méthodologiques supplémentaires	53
V. Discussion.....	59
A. Les liens avec la formation du Master GEMO	59
B. Les apports du service civique.....	60
C. Les difficultés de l'étude et du service civique.....	61
D. Les perspectives supplémentaires de l'étude	62
Conclusion	63
Bibliographie.....	65
Sitographie	67
Annexes.....	68
Liste des figures	73
Table des matières.....	75